



INTERNET
HAUTE PERFORMANCE

INTÉGRATEUR
RÉSEAUX & TÉLÉCOMS

INGÉNIERIE
INFORMATIQUE

RADIOCOMMUNICATION &
SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE

GÉOLOCALISATION
& MONITORING

OFIS
IT. Services. People. You trust.

(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

LA SEMAINE AFRICAINE



65^{ème} année

lasemaineafricaine.net

N° 3785 du Mardi 24 Avril 2018 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 668 24 72 - 06.889.98.99 / 05.528.03.94 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Un Dimanche en paroisse

Cathédrale
 Sainte-Monique
 (Diocèse de Kinkala)



La cathédrale Sainte-Monique en chantier (P.9)

Renouveau charismatique catholique

Séminaire
 des sept
 Semaines

(P.8)

Ministère des Sports

La démission
 de Sébastien
 Migné passe
 mal

(P.13)

Editorial

Demain
 la sagesse?

District de Mbandza Ndounga

Les ex-combattants
 ninjas-nsiloulous adhèrent
 au processus de paix

(P.3)

Front patriotique (FP)

Le coup de gueule
 de Destinée
 Hermella
 Doukaga pour
 ramener
 la discipline au
 sein de son parti
 (P.3)



Négociation FMI-Congo

L'adoption du projet de programme conclu avec
 le Gouvernement assujettie à la bonne gouvernance



Abdoul Aziz Wane

La dernière mission du Fonds monétaire international (FMI), toujours conduite par Abdoul Aziz Wane, a quitté Brazzaville mercredi 18 avril 2018. Cette mission a eu de rudes et profondes négociations avec le Gouvernement sur l'analyse de la situation économique du pays confronté à de sérieuses difficultés depuis 2014, suite à l'effondrement des cours des matières premières. La délégation du FMI a convenu in fine d'un accord avec les autorités congolaises sur les contours politiques qui pourraient être soutenus par un arrangement financier, pour relancer l'économie congolaise, selon un communiqué de presse publié par le FMI. (Lire l'article en page 5)

Dernière heure

Nous apprenons, au moment où nous mettons sous presse, le décès d'André Obami Itou. Co-fondateur du Parti congolais du Travail, ancien sénateur et Président du Sénat, il est mort à Brazzaville à l'âge de 78 ans. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette information.

La Semaine Africaine



OFFICE NOTARIAL
Norbert Diétrich M'FOUTOU
NOTAIRE

B.P.: 5407; Tél.: 05 559 13 59/05 043 18 88; Email: not.mfoutou@yahoo.fr, Pointe-Noire, République du Congo

«AFRINEGOCE»

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de Francs CFA: Un Million (1.000.000)
Siège social: 191, Avenue Charles DE GAULLE, 2e étage, dans l'enceinte des Bureaux du Cabinet
Comptable DUVAL, Pointe-Noire, République du Congo
B.P.: 4397; Tél.: 05 523 7097; R.C.C.M.: CG/PNR/11 B 2148

Suivant Acte reçu par Maître Norbert Diétrich M'FOUTOU, Notaire à Pointe-Noire, conformément à l'Acte Uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), notamment:

- Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire d'«AFRINEGOCE», en date à Pointe-Noire du dix mars deux mille dix-huit portant:

- Cession des Parts Sociales de l'associé unique en date à Pointe-Noire du dix mars 2018 entre Monsieur Mohamed Ali FARDOUN (Cédant, d'une part) et Monsieur Majed FARDOUN (Cessionnaire, d'autre part) de 85 parts sociales;

- Cession des Parts Sociales de l'associé en date à Pointe-Noire du dix mars deux mille dix-huit entre Monsieur Mohamed Ali FARDOUN (Cédant d'une part) et Monsieur Ziad CHOUKRI (Cessionnaire, d'autre part) de 10 parts sociales, entraînant:

- 1- La modification des statuts et le passage de la Société à Responsabilité Limitée «Unipersonnelle» à la Société à Responsabilité Limitée «Pluripersonnelle»;
- 2- la nouvelle répartition des parts sociales;
- 3- Le Changement de gérant;
- 4- Le Transfert de siège.

A cet effet, les statuts d'«AFRINEGOCE» ont été modifiés et mis à jour, puis enregistrés le cinq avril deux mille dix-huit à la Recette des Impôts de Pointe-Noire centre-

ville, sous le Folio 65/29, numéro 2097, avec comme nouvelles caractéristiques principales:

Dénomination: «AFRINEGOCE» SARL;
Forme: Société A Responsabilité Limitée ;

Siège Social: 191, Avenue Charles DE GAULLE, 2e étage, dans l'enceinte des Bureaux du Cabinet Comptable DUVAL Pointe-Noire-Congo, B.P.: 4397; Tél.: 05 523 7097;

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au RCCM sous le n°CG/PNR/11 B 2148 du deux mars 2002;

Objet social: -Importation et vente des marchandises diverses: chaussures, produits alimentaires, articles de ménage, textiles, boissons et activités similaires;
- Commerce général.

Gérant: Monsieur Majed FARDOUN

Dépôt légal: A été entrepris, le dix avril deux mille dix-huit, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous les numéros 18 DA 1971, 18 DA 1972, 18 DA 1973 et 18 DA 1974.

Pour Avis,
Maître Norbert Diétrich M'FOUTOU,
Notaire.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une importante entreprise congolaise recrute un Responsable Approvisionnement et Gestion Stocks PBN et Lubrifiants. Les dossiers de candidature (CV + Lettre de motivation) sont à envoyer au plus tard le 30 avril 2018.

Tâches et responsabilités:

- 1- Assure le suivi des mouvements des produits pétroliers vrac entre les dépôts de stockage de la SCLOG et des lubrifiants entre les différents magasins de l'entreprise;
- 2- Comptabilise les achats et enregistre les opérations de sorties et transferts inter-dépôts et inter-magasins de la société;
- 3- Assure la réconciliation mensuelle des stocks, détermine et identifie les pertes;
- 4- Participe à la préparation des documents des importations

A cet effet, il est doit:

1. Suivre au jour le jour les mouvements de stock entre les dépôts,
2. Regrouper les données nécessaires à l'anticipation de la mise en place du stock à travers les dépôts (Tableau d'analyse journalier avant 10:00).
3. Assurer la disponibilité des informations pour la gestion des stocks.
4. Saisir les données dans le système de gestion de stock.

5. Faire la réconciliation mensuelle des mouvements de produits pétroliers dans les dépôts vrac (entrées et sorties) et identifier les écarts.
6. Sortir l'état mensuel des stocks en transit.
7. Etablir l'état mensuel des pertes et gains par produit et par dépôt vrac.
8. Suivre et comptabiliser les achats de produits entre confrères.
9. Assurer la réception et le classement des documents afférents aux mouvements (transferts ou achats) de produits dans tous les dépôts vrac.
10. Vérifier les factures d'achats de produits pétroliers, transferts et passage dans les dépôts vrac avant soumission pour approbation (réconciliation des décades de SCLOG vs Tableau sorties journalières des agences).
11. Prendre en main la préparation des dossiers en vue des rapports d'activités périodiques.....

Profil recherché:

- Au moins BAC+2 dans une filière scientifique
- Au moins 3 ans d'expérience dans la gestion des stocks des produits pétroliers
- Compétence en transit

Candidature à envoyer à l'adresse: recrutement.supply2018@gmail.com

Comité de Pilotage de la Fondation du Groupe des média de l'Eglise en République du Congo

Aidez-nous à mieux vous servir!

A la demande des Evêques du Congo, nous mettons à l'étude un programme de refondation du groupe des média de l'Eglise en République du Congo.

Sur ce chantier, nous avons demandé l'assistance technique de «Famille Chrétienne», hebdomadaire catholique français. Dans le cadre de ce partenariat, une première activité consiste à procéder à une enquête auprès des lecteurs de La Semaine Africaine.

Un questionnaire a été élaboré avec l'ambition de le proposer à un échantillon de 10.000 lecteurs potentiels en vue de mettre en évidence le profil et les attentes de notre lectorat.

La réponse à ce questionnaire est anonyme, elle exige une petite demi-heure de concentration. Elle est adressée directement à «Famille chrétienne» qui en assure le traitement et nous communiquera en fin de parcours les résultats.

Ceux-ci constitueront une base indispensable pour l'élaboration de notre projet.

Pour répondre au questionnaire par internet, il suffit de suivre le lien, et la démarche:

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfVQz3zpRDStwiNS8pFiJXdY-4b0XxvdoT44wUknwSntTngK4w/viewform?c=0&w=1>

Pour les lecteurs qui n'ont pas d'accès à internet, un questionnaire est disponible dans votre paroisse. Il suffit de le remplir et de le remettre au secrétariat de La Semaine Africaine.

La Semaine Africaine se chargera de l'acheminer après l'avoir converti en version digitale.

Merci à tous ceux qui voudront bien contribuer au succès de cette enquête dont les résultats aideront notre journal à mieux vous servir. Nous les publierons dès qu'ils seront disponibles.

Pour le Comité de pilotage:
P. Christian de LA BRETESCHE

IN MEMORIAM

20 avril 2017- 20 avril 2018, cela fait déjà un an que DIEU a rappelé à lui notre père, frère, oncle et cousin Cyprien SAFOU MATOMBI (Alias SIVORY), ancien joueur de Saint-Etienne de Mvou-Mvou et de V.CLUB MOKANDA.

Joseph Blezziri MATOMBI, journaliste, et famille informent les parents, amis et connaissances qu'une messe d'action de grâce a été célébrée le 21 avril 2018 à 6h00 en l'église Saint-Kisito de Pointe-Noire. Que tous ceux qui ont connu et aimé Cyprien SAFOU MATOMBI (SIVORY) aient une pensée pieuse en sa mémoire.

Que son âme repose en paix.



IN MEMORIAM

Mme Marie NALEKONA
(24 avril 2012 - 24 avril 2018)

Il y a six (6) ans, jour pour jour, que le Seigneur a rappelé à Lui notre mère, grand-mère et tante, Mme Marie NALEKONA.

En ce jour de triste anniversaire, le Commissaire colonel Etienne-Davy NIAMENAY et la famille demandent à tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour elle.

Nous l'avons aimée, nous pensons à elle, nous parlons d'elle, comme si elle était toujours au milieu de nous.

Que le Seigneur, dans sa miséricorde, lui accorde la paix et le repos éternels.



District de Mbandza Ndounga

«Ne pas laisser laalebasse de la paix se casser au seuil de la porte»

Dans le cadre de la campagne de vulgarisation de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités signé à Kinkala le 31 décembre 2018 entre le Gouvernement et le Pasteur Ntumi, les membres de la Commission ad hoc mixte paritaire se sont rendus à Mbandza Ndounga, l'un des districts du Pool touchés par les affrontements armés, le 20 avril 2018. Ils sont allés y sensibiliser les ex-combattants ninjas-nsiloulous et les populations sur l'importance de cet accord qui a notamment permis le retour des populations déplacées dans leurs localités.

C'est sur une route en pitoyable état que la délégation de la Commission ad hoc mixte paritaire conduite par Séraphin Ondelé et à laquelle s'est joint Georges Kilebé, préfet du département du Pool, est arrivée à Mbandza Ndounga aux environs de 14 heures, sous un soleil de plomb.

A la Place du marché, lieu retenu pour abriter la cérémonie, l'ambiance était festive. Groupes traditionnels, par ici et chorale des salutistes par-là. La population est venue nombreuse. Les ex-combattants ninjas-nsiloulous étaient, eux aussi, en grand nombre et très reconnaissables par leur chevelure et les foulards violets portés au cou. Ils sont venus écouter le message de paix que leur apportait la délégation de la commission ad hoc mixte paritaire. Mbandza Ndounga renait désormais de ses cendres. La vie reprend petit à petit son cours normal.

Quant à la situation sécuritaire, «elle s'est fortement améliorée dans la circonscription administrative. Dès le mois d'octobre 2017, on a enregistré les premiers retours des déplacés dans les quartiers et villages. Le système éducatif a été relancé avec l'ouverture du CEG du chef-lieu et de 5 écoles primaires. Les 33 villages de la localité sont habités, même si le taux de retour reste encore simple dans la partie ouest du district qui était la plus éprouvée et meurtrie. Les ex-combattants à leur tour, nous ont rejoints à partir du 4 septembre 2017. La plupart d'entre eux se sont regroupés dans les villages de Loukami et Litalounou, situés à 14 et 15 km, sur la sortie prin-

cipale de Brazzaville. Les autres se sont établis par petits groupes ou en solitaires dans cinq villages, situés dans la partie ouest du district», a expliqué Symphorien Banimba, le sous-préfet de Mbandza-Ndounga.

Depuis près de six mois, «ces frères cohabitent avec nous, sans incident. Pendant cette longue période de réapprentissage du vivre-ensemble, nous avons beaucoup puisé dans la sagesse ancestrale pour surmonter tous les écueils et ne donner aucun prétexte aux ennemis de la paix. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir tenu le coup et nous nous engageons à ne pas laisser laalebasse de la paix se casser au seuil de la porte», a-t-il rassuré.

Prenant la parole, Georges Kilebé a harangué la foule avec son lyrisme, comme au beau vieux temps du parti unique. Le préfet du Pool a d'abord parlé en lari, puis en kituba. Il a parlé de la paix, avant de présenter les membres de la Commission ad hoc à la population.

Séraphin Ondelé, président de la commission ad hoc qui ne pouvait s'exprimer ni en lari ni en kituba, quant à lui, livré son message en français. Ce que les populations et les ex-combattants n'ont pas trop bien apprécié. D'autant que le représentant du Pasteur Ntumi, Philippe Biby Ane, qui, dans pareille circonstance, s'exprime souvent en lari, afin de mieux faire passer le message, n'a pas parlé. L'assistance s'est contentée de ce discours en français. Séraphin Ondelé a d'abord remercié la population qui est venue nombreuse. «Non pas, parce que vous avez répondu à notre appel,



Le président de la vice président de la CAMP, le préfet du Pool et le sous-préfet de Mbandza Ndounga

mais parce que vous voulez vivre en paix», a-t-il relevé. Pour lui, il y a un temps pour tout. «Un temps pour le conflit où les armes ont crépité. Maintenant, c'est le temps de la paix qui commence par la sensibilisation, puis le ramassage des armes. Le président de la République s'est engagé, le Pasteur Ntumi également. Ils savent pourquoi ils nous ont confié cette mission de sensibilisation à laquelle nous vous associons. Seuls, nous ne réussirons jamais. Le premier policier de la population, c'est la population elle-même», a fait remarquer le président de la Commission ad hoc aux ex-combattants ninjas-nsiloulous. Il a fait constater, en philosophe qu'il est, qu'il n'y a que l'homme qui veut la liberté qui peut être libre. «Si vous ne voulez pas être libres, personne ne vous donnera la liberté. Si vous ne voulez pas la paix, personne ne vous la donnera. C'est le message que nous sommes venus vous porter», a-t-il expliqué.

Chacun est libre dans sa croyance, a-t-il dit en allusion directe aux ex-combattants du Pasteur Ntumi. Séraphin Ondelé pense, néanmoins, que la foi de chacun ne doit pas déranger celle des autres. «Nous comptons sur vous pour faire passer ce message dans tous les coins et recoins du département du Pool», a insisté le président de la Commission ad hoc.

Après le meeting, la délégation et les ex-combattants ninjas-nsilou-

lous se sont donnés rendez-vous au domicile du sous-préfet pour un entretien. Séraphin Ondelé a fait savoir sa grande surprise parce que le Pasteur Ntumi venait de lui passer un coup de fil pour se rassurer si le meeting s'était bien déroulé. «Je ne sais pas qui lui a passé mon numéro», a-t-il dit, un doigt accusateur sur les représentants du Pasteur qui siègent au sein de la Commission ad hoc. Cela a fait rire.

Ensuite, il a beaucoup insisté sur la paix, sur la nécessité pour les ex-combattants ninjas-nsiloulous de remettre les armes et de tourner définitivement le dos à la violence. Un message bien accueilli par ces ex-combattants qui, par l'entremise du Pasteur Hella Yindoula, ont émis certaines doléances. Pour eux, la sensibilisation doit également porter sur les axes Goma Tsé-Tsé et Louingui, alors que celle-ci devrait prendre fin le mardi 24 avril avec l'axe de Mayama.

Les histoires des femmes des ex-ninjas que les militaires ravissent et qui, le plus souvent, sont à l'origine des tensions dans les villages ont été également évoquées, ainsi que la libre circulation des ex-combattants avec leur chevelure. La causerie s'est déroulée dans une ambiance bon enfant empreinte de camaraderie. On dirait qu'une famille est née. Pourvu que les uns et les autres respectent leurs engagements. La paix véritable est à ce prix.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Demain la sagesse?

Il y avait de l'anxiété, il y a maintenant de la perplexité dans la rue. L'accord de programme passé avec le FMI est au cœur des commentaires du Congolais. Très attendu, il est enfin arrivé. Mais la dose d'interrogations qu'il suscite fait comme s'il n'avait jamais été véritablement signé. L'a-t-il seulement été, s'interrogent les sceptiques, qui affirment que même le communiqué qui l'accompagne depuis Washington ne se lit pas comme un roman de plage. Beaucoup trop de sous-entendus désobligeants, beaucoup trop de «prises en compte» de ce que le Gouvernement assure vouloir désormais faire. Comme si hier les assurances avaient empêché quoi que ce soit de ce qu'il nous est reproché aujourd'hui! Comme si hier, crise légère ou profonde, nous n'étions déjà pas des adeptes du «promis-juré». Alors, s'interroge l'homme de la rue, cet accord auquel reste suspendu l'avenir de tout un peuple, a-t-il finalement été signé ou non? Et s'il l'a été, à quand l'argent, la seule chose qui intéresse désormais.

Quand donc vont s'ouvrir les vannes de notre respiration aujourd'hui en peine? Les usines qui vont se mettre à recruter nos jeunes aujourd'hui contrôleurs de bus avec Master en poche, faute de débouché? Recruter nos ingénieurs, nos médecins, nos enseignants si nombreux dans la rue et très peu dans les amphis?

Il ne faut pourtant pas ajouter à la sinistrose. La revue du FMI, nous assure-t-on, s'est conclue «positivement», ce qui veut dire en langage diplomatique qu'elle s'est conclue. Tout simplement. Et que les remontrances éventuelles que pourrait nous valoir notre propension à trop dépenser, que nous ayons de l'argent ou que nous en ayons moins, n'ont pas été jugées dignes d'être encore étalées sur la place publique. Cela veut dire aussi que le débat sur notre éventuelle dette cachée a été suffisamment ferme pour que nous prenions l'engagement de ne plus recommencer. Nous sommes de mauvais élèves, nous le savons, le FMI aussi. Mais cette fois, nous avons dû jurer que, désormais, un franc sera un franc chez nous et chez les autres. Et qu'il ne sera pas distrait à autre chose qu'à la seule satisfaction des besoins réels de la nation.

Le Congo sortira sans doute assagi de cette crise. Nous l'espérons tous. Mais l'homme de la rue hausse les épaules et dit : «chiche!». Espérons quand-même qu'au bout de la nuit, le pays renouera avec la vertu. Et que demain, sous l'œil vigilant du FMI, nous aurons une économie qui regardera avec horreur à la gabegie, à la corruption, au laisser-aller, aux détournements colossaux, aux dilapidations, à l'incurie, à la magouille et à la concussion. La liste est longue, mais la moitié de ces exigences suffirait!

Albert S. MIANZOUKOUTA

Front patriotique (FP)

Madame Doukaga tape du poing sur la table!

Trop c'est trop, fini la récréation! C'est ainsi qu'on peut résumer la communication de la présidente du Front patriotique, Destinée Ermella Doukaga. C'était au cours de l'assemblée nationale extraordinaire dite de recadrage, organisée le 21 avril 2018, au siège de ce parti, au Plateau de 15 ans, à Brazzaville. Elle n'y est pas allée par quatre chemins pour lancer une sévère mise en garde à tous ses élus. «Qui que vous soyez, vous devez respecter la discipline du parti. S'il y en a qui pensent qu'ils ne peuvent plus rendre des comptes au parti, ils sont libres de partir. Personne ne vous retiendra. Même si vous êtes des élus, vous pouvez démissionner. Ce n'est pas un problème, le parti va certes perdre un siège, mais on procédera à des élections partielles. Il n'y a pas de soucis», a-t-elle martelé.

Une véritable sommation de la présidente du Front patriotique (FP) à l'endroit des élus de son parti qui vont jusqu'à lui raccrocher au nez. Très remontée, Destinée Ermella Doukaga a commencé par rappeler aux uns et aux autres les fondamentaux de son parti, membre de la majorité présidentielle. «Ceux-ci tournent autour

d'un idéal, la discipline. Nous voulons marcher avec la qualité et non la quantité. Voilà pourquoi, lorsqu'il y a des camarades qui claquent la porte, ça ne nous fait ni chaud ni froid. C'est la quantité qui part et la qualité reste. Ce qui est bien, c'est que nous n'avons jamais fait de veillée lorsque quelqu'un démissionnait du parti. Au contraire, ça nous arrange»,



Les militants et élus du Front patriotique

a-t-elle soutenu. La présidente du FP a lancé une sévère mise en garde à tous ses élus : «il y a des élus qui vont participer à des réunions ou à des émissions sans que je ne sois informée; qui engagent le parti sans en avoir reçu mandat. Je ne reçois aucun rapport des élus depuis leur élection, il y a bientôt

9 mois», a-t-elle fait remarquer. Et de s'interroger: «Je ne sais pas ce qu'ils font au Sénat, à l'Assemblée nationale et dans les conseils départementaux? J'apprends seulement qu'ils sont allés par-ci où par-là. Je ne reçois rien. Je ne peux plus tolérer ça», a-t-elle insisté. Destinée Ermella Doukaga a

rappelé à ses élus que l'adhésion à un parti est volontaire et individuelle. Elle s'est par ailleurs indignée du manque de cotisations statutaires des membres de son parti. «Avec quoi allons-nous organiser le congrès si vous ne cotisez pas?». Pour elle, il est inadmissible que les gens se comportent comme s'ils étaient des indépendants où n'avaient pas de comptes à rendre à personne. «Non! Vous avez des comptes à rendre au parti. Que vous le vouliez ou pas. Et la présidente que je suis, j'ai le droit de vous demander des comptes parce que c'est en mon nom que vous répondez. C'est moi l'image du parti», a-t-elle rappelé. Elle a directement tancé les mal-polis qui lui raccrochent au téléphone : «Ça veut dire qu'ils n'ont aucun respect pour ma personne. Quels que soient mon âge et ma taille, je suis la présidente du FP. Que vous le vouliez ou non, c'est comme ça. Prenez ça comme un avertissement. Tant pis pour vous!», a-t-elle lancé sur un ton très ferme.

Le Front patriotique qui a totalisé à peine deux ans et quatre mois

d'existence, vit une crise interne qui avait conduit sa présidente à mettre en place une coordination pour gérer la formation. Le bureau politique et le secrétariat permanent ne fonctionnaient quasiment plus pour indiscipline des membres. «C'étaient des instances fantômes», a d'ailleurs reconnu Destinée Ermella Doukaga.

Raison pour laquelle, au cours de l'assemblée générale extraordinaire, il a été décidé de mettre à plat les deux instances du parti et la mise en place d'une commission ad hoc de 17 membres, chargée de présider aux destinées de ce parti jusqu'au congrès. La commission est habilitée à statuer sur la vie du parti en cas de besoin et à fournir une réflexion politique sur les documents de direction du parti à adopter au congrès. A vrai dire, c'est un comité de pilotage qui aura, entre autres mission, d'instituer un cadre régulier de concertation et d'orientation entre la coordination nationale et les structures du parti avant le congrès.

C. A. Y-NG

Antoine Beli Bokolojoue, président de l'Ordre des architectes du Congo (OAC)

«Le Congo ne donne pas l'opportunité à ses architectes de jouer pleinement leur rôle»

Le président de l'Ordre des architectes du Congo, Antoine Beli Bokolojoue, architecte urbaniste, dans une interview accordée à La Semaine Africaine, aborde l'épineux problème des érosions à Brazzaville et de l'occupation anarchique des terrains.

****Monsieur le président de l'OAC, depuis un moment la ville de Brazzaville est prise en étau par des érosions. En votre qualité d'architecte-urbaniste à quoi attribuez-vous toutes ces érosions? Plusieurs causes sont à l'origine de ces érosions: les glissements de terrain provoqués par des pluies intenses, le manque de végétation, un drainage des baux non adéquat et plusieurs causes extérieures parmi lesquelles l'occupation anarchique des terrains, donc des constructions sans réglementation etc....**

****Cette responsabilité des érosions est-elle partagée entre les pouvoirs publics qui se montrent impuissants et les occupants illégaux qui squattent des espaces réservés ou non-constructibles? *Oui! En effet, la responsabilité est partagée dans ce sens que les gens ne respectent pas les lois et règlements et l'Etat ne fait pas appliquer la loi. Personne n'est au-dessus de la loi et personne n'est plus fort que l'Etat. C'est l'occasion de faire une remise à plat des problèmes en ce qui concerne l'occupation des terrains. L'occasion pour les municipalités de notre pays d'élaborer des plans d'occupation des sols et de réglementer l'urbanisme dans notre pays.**

En somme, une remise à plat de tous ces problèmes concernant l'urbanisation de nos villes.

****Actuellement, l'exemple qui fait couler beaucoup d'encre et de salive, c'est celui de Ngamakosso, dans le sixième arrondissement. La route de la deuxième sortie Nord de Brazzaville est coupée en deux. Quel est votre avis à ce sujet?**

***Mon avis est qu'il faut résoudre le problème d'une manière radicale, c'est-à-dire faire de telle sorte que les solutions techniques pour les travaux de drainage des eaux et de stabilisation de cet endroit puissent être des travaux qu'on ne devra pas recommencer encore et toujours. Ensuite, il faut passer à l'étape de la prévention pour éviter ce genre de catastrophes qui coûtent cher au pays. En somme, il faut de vraies études pour de vraies solutions. Une bonne solution technique produit nécessairement un bon résultat technique. Pour cela, il ne faut pas hésiter d'associer l'expertise nationale, elle existe.**

**** La question de l'urbanisme dont souffre la ville de Brazzaville se pose encore une fois de plus: que faire? *il y a plusieurs causes parmi**



Antoine Beli Bokolojoue

lesquelles les problèmes d'urbanisme. C'est l'occasion d'une remise à plat de toutes ces questions afin de trouver des solutions. L'adoption des schémas directeurs d'aménagement de nos villes, la création des plans d'occupation des sols par exemple, et d'autres textes sur l'urbanisme mettant à coup sûr de l'ordre dans ce domaine sont nécessaires. Il faut regarder avec attention le problème de la distribution anarchique des terrains. Le ministère chargé de l'urbanisme et celui chargé du foncier doivent travailler ensemble pour résoudre ce problème.

****Sous d'autres cieux ce sont les architectes qui construisent les villes, mais au Congo il y a comme une démission des architectes. Comment expliquez-vous cette attitude?**

***Le diagnostic est sévère car les architectes sont au service de l'intérêt général et de la qualité**

des territoires urbains et ruraux. Rappelons-le, l'architecture est avant tout un acte politique et elle répond à des enjeux transversaux: culturels, économiques, environnementaux, sociaux. Plusieurs choses sont faites sans nous, j'en cite quelques-unes: la programmation des grands projets d'architecture ou édifices en cours de réalisation actuellement sur le territoire national se fait sans l'appui ou le conseil de l'OAC; l'intervention d'architectes étrangers sur le paysage urbain de nos grandes villes à travers la conception d'immeubles se fait sans l'association de l'OAC; la révision des documents importants d'urbanisme se fait sans les concours de l'OAC. Le Congo ne donne pas l'opportunité aux architectes congolais de jouer pleinement leur rôle dévolu au développement économique et à l'amélioration du cadre de vie.

****Au regard de ce qui précède, quelles sont les solutions possibles?**

***Nous sollicitons l'intervention du Gouvernement pour diligenter la publication du projet de loi sur l'architecture et ses textes d'application. De même, au premier ministre, nous rappelons l'opportunité de disposer d'un espace bâti qui servirait de repère et instrument de promotion pour l'image de notre institution et comme lieu d'interaction lors des réunions internationales dans notre pays. En ce qui concerne la place et le statut des architectes dans la fonction publique, les architectes fonctionnaires membres de l'OAC**

n'ont aucun statut en tant que corps de métier dans le registre de la fonction publique. Ils sont intégrés comme ingénieurs des travaux publics. Nous sollicitons également, l'implication du premier ministre pour régler le statut des architectes fonctionnaires auprès du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. L'OAC souhaite une concertation permanente dans le domaine de l'architecture, de la construction de l'urbanisme et de l'habitat en sa qualité de conseiller technique et esthétique du Gouvernement. L'OAC ne veut pas être en marge de l'amélioration du cadre bâti, de vie et des conditions de vie de nos populations. Ainsi, nous suggérons les perspectives et les grands axes ci-après: au niveau des grandes villes, valoriser le rôle et la place de l'architecte pour la gestion du cadre bâti; promouvoir une politique de logement du plus grand nombre en mettant en place des mécanismes et des circuits devant faciliter l'accès aux crédits immobiliers et aux matériaux de construction (faciliter les modalités d'accès au crédit et de remboursement à la banque de l'habitat); favoriser la mise en place d'une base industrielle de fabrication et de standardisation de matériaux locaux de construction autour de grands centres urbains; finaliser le processus d'actualisation des schémas directeurs des grandes villes et les plans directeurs d'urbanisme de toutes les villes du Congo; la création d'une agence ou office publique de prévention des érosions et de drainage; la

création des plans d'occupation des sols (POS) dans nos villes. Au niveau des villes secondaires ou communautés urbaines mettre l'accent sur l'appui technique à apporter aux collectivités locales décentralisées par la prise en main de la gestion urbaine, par la production ou l'actualisation des plans directeurs d'urbanisme; définir les priorités en matière d'équipement et d'infrastructure. Dans le monde rural, en matière d'habitat, envisager la fourniture des logements décentes à très faible coût de production aux familles à faible revenu et à l'amélioration du cadre de vie; En matière de l'eau et de l'assainissement, mettre l'accent sur la fourniture de l'eau potable et des équipements de première nécessité. Le cadre institutionnel en matière d'urbanisme, de cadastre et de construction par les actions suivantes: la définition des priorités d'équipements et d'infrastructures urbaines; le respect strict des zones mises en défend; l'inventaire du patrimoine de l'Etat; la réactualisation du bordereau de prix en vue de la maîtrise des coûts; L'encadrement et l'organisation des petites et moyennes entreprises «PME» du secteur bâtiment; l'élaboration du code de la construction de l'habitation; l'élaboration des règlements d'architecture applicables aux constructions publiques et privées à travers l'obtention du permis de construire; le renforcement du cadre juridique par la prise des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de la construction, urbanisme architecture, foncier et habitat; la création d'une école d'architecture au sein de la nouvelle université Denis Sassou Nguesso à Kintélé.

Propos recueillis par Pascal- Azad DOKO

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

ECOLE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT E.A.D

Société A Responsabilité Limitée
AU CAPITAL DE: DIX MILLIONS (10.000.000) FRANCS CFA
Siège Social: Cathédrale Sacré-Coeur
BRAZZAVILLE
RCCM CG/BZV/09 B 1924 (Ancien n°03 B 1924)

MISE A JOUR DES STATUTS ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 30 mars 2018 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine la même date, sous Folio 060/6 n°055, il a été procédé au transfert du siège social de ladite Société sus énoncée. Initialement le siège social était situé à Brazzaville, Cathédrale Sacré-Coeur. Désormais, il est transféré à Brazzaville, au numéro 80 de la rue Massoukou, MOUNGALI. Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, en date du 16 avril 2018, les mentions modificatives ont été portées sous le numéro RCCM: CG/BZV 109 B 1636.

Pour insertion,

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

CONSEILS ASSOCIES EN AFRIQUE CONGO «C2A CONGO»
Avenue Marien, Imm. SCI Les Cocotiers, 1er étage, appt. 102
B.P.: 4905, Pointe-Noire,
Tél.: 06 953 97 97

ENTREPRISE AFRICAINE DE TRAVAUX MAURO «E.A.T. MAURO SA»

Au capital de 47 000 000 francs CFA
Siège social: Rue Laptot Matoufa-Mpila, Brazzaville
RCCM: CG/BZV/10 B 2206

ANNONCE LEGALE

Aux termes des procès-verbaux des délibérations du Conseil d'Administration du 25 octobre 2017 et de l'Assemblée Générale Mixte du 11 Décembre 2017 de la société E.A.T. MAURO, il a été procédé:

- A la constatation de la cessation des fonctions d'un administrateur pour cause de décès;
- A la constatation de la cession des actions détenues par Madame MAURO Carme née BOTTI au profit de Monsieur Andrea Mario Alberto MAURO et de Monsieur Elio Frederique MAURO;
- A l'augmentation suivie de la réduction du capital social par incorporation des comptes

courants associés en vue de la reconstitution des capitaux propres de la société;

- A la modification corrélative des statuts de la société.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 25 octobre 2017 et de l'Administrateur Général Mixte du 11 Décembre 2017, sous le numéro 18 DA 4, le 4 Janvier 2018.

Inscription des mentions modificatives au RCCM de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/10 B 2206 en date du 4 Janvier 2018.

Pour avis.

Négociation FMI-Congo

L'adoption du projet de programme conclu avec le Gouvernement assujettie à la bonne gouvernance

Cet accord est assorti d'un projet de programme visant à promouvoir une croissance soutenue et inclusive, en rétablissant la viabilité budgétaire et en améliorant la gouvernance. Ce programme vise également à contribuer aux efforts régionaux de renforcement de la stabilité extérieure.

Le chef de la délégation, à la fin de la mission, après analyse du niveau de l'économie congolaise,

a déclaré: «L'économie congolaise souffre des effets des bas prix du pétrole, une dette insoutenable et des défis importants liés à la gouvernance. Une récession prolongée de l'économie non pétrolière affecte négativement les populations vulnérables. Malgré un ajustement budgétaire prononcé depuis 2015, les déséquilibres macroéconomiques demeurent importants et la dette est insoutenable. Le niveau élevé de la dette et l'accumulation d'arriérés qui en a résulté nuisent

à la confiance des investisseurs et à la stabilité du système financier, ainsi qu'aux services sociaux. Les faiblesses dans la gouvernance et la lutte contre la corruption ont exacerbé les lacunes dans la mise en œuvre des lois et règlements et les vulnérabilités économiques». Toutefois, des solutions ont été proposées pour sortir le Congo de son marasme économique. «Les autorités devront entreprendre des réformes audacieuses et immédiates dans le domaine de la gouvernance pour traduire en action la rupture d'avec les politiques et pratiques du passé proclamée par le Gouvernement», a souligné Abdoul Aziz Wane.

La mission du FMI s'est félicitée par ailleurs de l'intention du Gouvernement de publier une étude sur la gouvernance pour guider les futures réformes dans la gouvernance, la transparence et la gestion des finances publiques. Elle a encouragé les autorités quant à leur intention de créer un organe indépendant de lutte contre la corruption avec tous les pouvoirs d'investigation et un système de déclaration du patrimoine pour les hauts responsables, tout comme de renforcer le contrôle des grands projets d'infrastructures et des entreprises publiques, notamment celles du secteur pétrolier. La mission a pris bonne note des décisions des autorités de rendre pleinement compte au Parlement et à la population de la gestion des ressources naturelles et des grands travaux, au cours des dernières années. Mais, une forte participation de la société civile sera cruciale pour le succès des réformes liées à la gouvernance, selon la mission qui a salué, au demeurant, les efforts des autorités pour améliorer

la transparence du secteur pétrolier en vue d'accroître, de manière significative, la part de l'Etat dans les ressources naturelles de la nation. Pour ce faire, la première étape sera de développer la capacité de l'Etat à se réconcilier systématiquement toutes ses transactions relatives aux ressources naturelles. La mission a félicité l'intention du Gouvernement de donner à toutes les entreprises exploitant les ressources naturelles un délai pour déclarer tous les droits dont elles pourraient se prévaloir sur la part du Gouvernement dans ces ressources.

Les autorités vont continuer toutefois à travailler dans les prochaines semaines sur la mise en œuvre de leur stratégie exhaustive pour restaurer la viabilité de la dette et assurer le financement total du programme. Une fois cela fait conformément aux exigences du FMI, un arrangement financier pour soutenir le programme économique du Congo sera proposé à l'examen du conseil d'administration de cette institution financière internationale. Le Gouvernement s'est exprimé, à son tour, dans un communiqué de presse rendu public. Il a rassuré que les discussions ouvertes avec le FMI au début de 2017 devraient aboutir rapidement à l'adoption d'un programme triennal 2018-2021. Ce qui permettra de reconstituer des réserves de change de la République du Congo, afin de contribuer avec les autres membres de la CEMAC à la stabilisation de l'ensemble de la sous-région.

Pour Christine Lagarde, directrice générale du FMI, son institution financière aura des exigences de bonne gouvernance, afin de garantir une bonne utilisation des finances publiques et la réalisation des objectifs du programme avec le Congo.

A noter que la délégation du FMI a séjourné au Congo du 3 au 18 avril 2018. Elle a été reçue par le président de la République, avant de quitter la capitale congolaise.

Philippe BANZ

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kassai (face au ccf)
Tel (+242) 053010238 / 055501075

Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biayenda (face à la Mairie)
Tel : (+242) 055501071 / 055501073

Nos partenaires: UPS, SAP, etc.

www.gxinternational.net

Santé publique

La communauté scientifique nationale invitée à s'impliquer dans la recherche

Le laboratoire national de santé publique a organisé le 18 avril 2018 à l'auditorium de l'hôpital Mères et enfants Blanche Gomes, à Brazzaville, un symposium qui a débouché sur la nécessité de mettre en place une équipe pluridisciplinaire de recherche sur les maladies émergentes telles que la grippe aviaire, Ebola ou le Chikungunya. Les travaux étaient présidés et modérés par le Dr Jean-Vivien Mouboli, directeur général de l'établissement.

Pour lui, la communauté scientifique nationale et internationale se doit de créer une dynamique autour des recherches médicales. D'où l'appel lancé aux chercheurs congolais de l'Université Marien Ngouabi, du ministère de la Recherche scientifique, de l'Élevage et de bien d'autres d'aider ensemble à «constituer une équipe pluridisciplinaire qui pourrait faire des recherches sur les maladies émergentes», a indiqué le Dr Jean-Vivien Mouboli. Organisé sous le thème: «Recherche scientifique et lutte contre les maladies émergentes», ce symposium a regroupé les chercheurs, étudiants et représentants de quelques agences des systèmes des Nations-Unies. Quatre sous thème ont été développés. D'abord par le Dr Eva Kuisma de WCS-Congo, notamment sur le modèle congolais de la surveillance communautaire des épizooties. Le Dr Vincent Munster

de l'Institut national de santé des Etats-Unis qui travaille au Congo depuis huit ans, a exposé sur les recherches de Chikungya en cours d'épidémies, sur les réservoirs du filovirus et du MERS-Coronavirus.

De nationalité espagnole, le Dr César Munoz Fontelo qui évolue à l'Institut de médecine de Hamburg, en Allemagne a quant à lui exposé sur l'utilisation de la biologie moléculaire pour la surveillance épidémiologique et le suivi des patients au cours de la riposte à Ebola, en Afrique de l'Ouest.

Pour sa part, le Pr. Francine Ntumi, présidente de la Fondation congolaise pour la recherche médicale est, dans son exposé sur le projet Pandora, revenue sur les objectifs et les principaux axes de ce projet formé par un consortium de treize pays et vingt-deux institutions. Il vise à appuyer les ministères de la Santé des pays impliqués à avoir une surveillance riposte aux épizooties causées par les maladies infectieuses et à renforcer les ressources humaines, en formant les scientifiques dans diverses disciplines, dont les sciences sociales. Selon elle, l'Afrique centrale compte très peu de spécialistes de sciences sociales. D'où la nécessité d'appuyer dans chaque région d'Afrique un laboratoire de référence capable d'identifier les pathogènes qui circulent, «les virus que l'on ignore au quotidien dans les laboratoires de la place, afin de prévenir l'arrivée d'une nouvelle épidémie», a-t-elle dit. Prenant la parole, la représentante de l'OMS-Congo, Dr Fatoumata Binta Tidiane Diallo s'est félicité de cette initiative du Laboratoire national de san-



Dr Jean-Vivien Mouboli

té publique. Elle a émis le vœu de voir insérer la recherche à l'Université comme une priorité des priorités, «afin qu'elle soit une réalité dans tous les domaines. Nous sommes heureux : il y a des gens qui ont fait le Cames au Congo, les recherches, mais tellement très loin de la santé publique et parfois loin des besoins immédiats. Il suffit de se réorganiser autour des institutions qui sont là et qui doivent nous aider à aller vers la recherche», a-t-elle expliqué.

A noter que ce symposium avait pour but d'appeler la communauté scientifique nationale à s'impliquer dans la recherche.

KAUD

Coup d'oeil en biais

Bavure policière à Mfilou: un jeune homme tué par balle

Il arrive que dans leurs missions de sécurité publique, les agents de la Force publique fassent usage de leurs armes à feu. C'est ce qui est arrivé au PK de Mfilou, dans le septième arrondissement de Brazzaville, dimanche 22 avril 2018. Des policiers tentaient de mettre la main sur des jeunes qui jouaient au Poker, un jeu de cartes. Un policier a tiré pour tenter de disperser les attroupements des joueurs, mais la balle a fini par faucher un fuyard qui est mort-sur-le-champ. Cette bavure donne à réfléchir sur l'usage des armes à feu sur la voie publique.

Encore des victimes de l'engin dit de la mort, la moto Djakarta

Au cours de la semaine écoulée deux dames ont fait les frais de la folie des conducteurs des motos taxis de la ville de Sibiti. Le premier incident a eu lieu à la hauteur du stade de football du quartier 4. Un moto-taximan, visiblement poussé par un état second, a réalisé un dépassement risqué qui a surpris son collègue ayant embarqué une maman de retour des champs. L'infortuné a juste eu le temps de réaliser ce qui arrivait quand l'inévitable s'est produit: la maman est tombée sur les dalles de la chaussée et a subi une hémorragie. Le second accident s'est produit à la hauteur du Marché central. Une ambulance du centre de santé de Mayéyé a mal apprécié l'entrée à une intersection et a heurté un moto-taxi transportant une dame qui s'en est tirée avec une fracture ouverte au pied. En attendant de meilleurs moyens de transport urbain, les moto-taxis ont encore de beaux jours devant eux pour distribuer handicaps et décès.

Ils assignent ECAIR en justice en France et obtiennent gain de cause

Trois salariés de la compagnie aérienne congolaise Ecair (Equatorial Congo airlines) en France dont la nationalité n'a pas été indiquée, ont saisi le tribunal de commerce de Bobigny en soutenant que l'entreprise leur doit 120.000 euros d'arriérés de salaires. Le tribunal leur a donné raison en ouvrant une procédure de liquidation judiciaire qui doit être clôturée au 18 avril 2020 et en fixant au 28 juillet la date de cessation de paiement. En clair, c'en est fini de l'aventure d'ECAIR en France. La compagnie aérienne congolaise a, d'ores et déjà, interjeté appel et déposé une demande de suspension de l'exécution de cette décision. A noter: la décision attaquée ne pourrait s'appliquer en France.

Le préfet de la Likouala déclare la guerre aux fonctionnaires indelicats

Coupable de détournement de la somme de 12 millions de francs CFA, montant représentant les recettes des taxes de son administration, un directeur départemental passé aux aveux a été relevé de ses fonctions et mis aux arrêts à Impfondo sur instructions du préfet de la Likouala, Gilbert Djombo Bomondjo. Un autre directeur départemental a été suspendu, pour les mêmes motifs. Le préfet a averti que d'autres têtes pourraient tomber dans les prochains jours. A moins que cela ne soit une affaire d'individus, sinon à cette allure, beaucoup de choses auraient rapidement changé dans notre pays où l'on déplore le manque de rigueur dans la gestion de la chose publique.

Indigné par la démolition de La Case des Messageries fluviales

En remettant pieds au centre-ville après plusieurs années d'absence au pays, un vieux Brazzavillois s'est indigné l'autre jour quand on lui a appris que la Case des Messageries fluviales qui était située en face du fleuve Congo, vers l'export ATC, a été rasée en 2015 pour faire place à un hôtel qu'édifie le groupe saoudien Al Othman Real Estase Congo. C'était un joyau de l'architecture brazzavilloise du début du 20e siècle. C'est une destruction regrettable, a-t-il dit, car l'intégration de la case dans l'actuel projet de construction d'hôtel aurait indéniablement conféré une identité congolaise à l'ensemble prévu.

Fratricide à Sibiti

Au quartier 4 Mvouba de Sibiti, un jeune homme, la quarantaine révolue et déprimé par sa situation sociale, a commencé par menacer sa maman et sa soeur cadette qu'il accusait d'être l'origine du calvaire qui le hantait. Pourtant maçon de son état et même auxiliaire du service des impôts, un statut qui ne peut justifier l'état de démenti dont il se réclame, il a décidé de passer à l'acte le jeudi 19 avril. Il a brûlé au charbon de bois sa soeur et le bébé qu'elle allaitait. Puis il est passé à sa propre maman de troisième âge qu'il a rouée de coups, indifférent à sa carrure frêle.

Une traque fructueuse des camions-grumiers à Sibiti

Les services de police ont intercepté et placé en fourrière neuf camions-grumiers appartenant à la Société africaine de transport (SAT), partenaire d'une société d'exploitation du bois dans le département de la Lékoumou. Cela s'est passé la semaine dernière à Sibiti. Les chauffeurs de ces gros porteurs sont accusés de n'avoir pas respecté l'itinéraire défini par les autorités municipales pour le type de camions qu'ils conduisent. En effet, il leur est strictement interdit de traverser la ville. L'unique voie autorisée, qui les oblige à dévier la ville, étant celle régie par l'arrêté préfectoral.

Salon Osiane

Développer l'industrie numérique pour une diversification économique solide

L'initiative de l'association Pratic, Brazzaville a abrité du 17 au 19 avril 2018 la 2^e édition du Salon international des technologies de l'information et de l'innovation (Osiane), sur le thème: «Le développement économique et le défi de l'industrie du futur». Cette rencontre a été ouverte par le Premier ministre, Clément Mouamba, en présence d'un effectif important des membres du Gouvernement et des chefs d'entreprises de la place exerçant dans le champ numérique.



Les officiels posant pour la postérité

Osiane, une plateforme de promotion, de rencontre et un accélérateur des changements engendrant l'enrichissement des entreprises, ainsi que l'amélioration des politiques publiques en intégrant la culture numérique offre aux acteurs en général et ceux du numérique en particulier, un accès direct aux décideurs politiques et chefs d'entreprises afin de présenter les solutions et outils numériques contribuant à améliorer les performances des entreprises publiques ou privées. Le salon ambitionne d'être un outil pour accompagner, conseiller et orienter les administrations publiques désirent se moderniser en améliorant leur système d'information.



Une vue des participants à l'ouverture du salon

Près de 10 pays d'Afrique et d'Occident ont pris part à cette édition, ayant fait intervenir 50 exposants internationaux. Les quelques 5.000 participants ont eu droit à plusieurs tables-ronde, parmi lesquelles, une coanimée par quatre membres du Gouvernement congolais, sur le thème: «Le numérique en marche vers le développement des secteurs clés de l'économie». Du haut de cette tribune, les conférenciers ont tour à tour exposé sur la politique gouvernementale promouvant le numérique comme pilier dans l'émergence du Congo. Il est en train d'être mis en place toutes les bases qui vont permettre que l'économie numérique puisse éclore. A ce jour, a dit le ministre Juste Ibombo de l'économie numérique, il y a 4.600km de fibre optique déployé sur l'ensemble du territoire national. «Nous sommes en train de redonner vie à l'opérateur historique la Poste. L'ambition, c'est de faire d'ici à deux ans qu'on puisse commencer à héberger les données au Congo à travers la construction d'un Data Center et d'une technopole», a-t-il rassuré.

En outre, les participants ont assisté à des ateliers et formations sur des thématiques comme: «Quel système d'information et de sécurité pour la modernisation de l'administration publique», «Quels mécanismes et politiques à mettre en place pour une éducation numérique massive et impactante».

Dans la même veine, Nicéphore Fylla de l'Enseignement technique a rappelé que le Gouvernement a mis sur pied la Grande école du numérique qui a pour vocation de former des développeurs Web. Le Gouvernement est en voie de mettre en place un incubateur sous la forme de Yékolab, pour pouvoir multiplier des projets susceptibles d'apporter quelque chose de nouveau. «Nous sommes en train de placer un programme de formation à distance avec des tableaux qui permettraient qu'un cour dispensé à Brazzaville soit suivi à Ouesso ou à Dolisie en temps réel ou en différé d'au moins une heure», a-t-il fait savoir.

Au niveau de l'Enseignement supérieur, a relevé le ministre Bruno Itoua, actuellement grâce au projet Central African Backbone (Cab), l'Université Marien Ngouabi est entièrement connectée et interconnectée à la fibre optique.

Pour la directrice d'Osiane 2018, Ruth Yoa, ce salon est une façon d'apporter la pierre à l'édifice, en vue de contribuer à arrimer le Congo à l'économie numérique. Cette édition qui se tient dans une conjoncture marquée par la récession, a-t-elle rappelé et, l'une des issues à cette situation est la diversification de l'économie. Au Congo, où l'économie a longtemps été basée sur les ressources naturelles, l'industrie du numérique est en n'en point douter des moyens de la diversifier. «Cette édition a mis l'accent sur les partenariats entre secteur public et privé et à créer d'opportunités d'affaires pour les entreprises du secteur numérique», a-t-elle dit.

Conscient de la place du numérique dans la société moderne, le Premier ministre a appelé les états africains à participer au numérique afin de conquérir de nouveaux marchés. «Nous ne pouvons plus nous contenter de subir l'influence du numérique en Afrique, nous devons conquérir cet univers à travers des initiatives fortes qui placent le développement de l'économie numérique et de l'innovation au centre des politiques publiques dans une approche multisectorielle», a-t-il déclaré.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Forum national sur l'agriculture, l'élevage et la pêche

Vers la promulgation des lois du secteur agricole

Le Forum national sur l'agriculture, l'élevage et la pêche s'est tenu du 17 au 19 avril 2018 à Brazzaville. Les participants y ont examiné les textes législatifs et réglementaires réorganisant le secteur agricole: la politique agropastorale et halieutique, le Plan national de développement agricole (PND) 2018-2022, les projets de loi de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et les projets de loi portant création et statuts de deux agences: l'Agence nationale de développement de l'agriculture et de l'élevage et l'Agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture.

Organisé par le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, en partenariat avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Forum national s'est déroulé sous la présidence de Henri Djombo, ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture en présence de Mme Suze Percy Filipini, représentante de la FAO et d'Amadou Oumar Ba, chargé de projets à la Banque Mondiale. Il a réuni deux cent participants, la plupart des acteurs du secteur agricole ainsi que toutes les parties prenantes au processus de réforme.

Il leur a permis de valider les textes législatifs et réglementaires en vue de promouvoir une croissance du secteur agricole et rural contribuant à une réduction rapide et significative de la pauvreté et l'élimination de la faim.

Le secteur agricole et rural du Congo, a souligné Mme Suze Percy Filipini, s'inscrit dans un espace exceptionnellement riche en biodiversité, avec d'abondantes potentialités naturelles et des conditions remarquablement favo-

rables pour le développement durable de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. La représentante de la FAO a relevé que ce secteur repose, au Congo, sur une agriculture familiale rudimentaire et peu compétitive. Ses principaux acteurs sont les femmes (54,4% des actifs agricoles). Sa contribution au PIB évalué à 27% dans les années 1960-1970 est passée de 12% en 1980, à 10% en 1994, pour se situer à 5% en 2017 et sa contribution aux exportations n'est plus que de 1 à 2%.

Amadou Oumar Ba a annoncé que le Congo a été intégré au Projet régional de transformation agricole en Afrique de l'Est et du Centre. A ce titre, a-t-il souligné, le pays bénéficiera d'un montant supplémentaire de 7 millions de dollars pour relancer la recherche agricole et appuyer le développement de certaines chaînes de valeur à dimension régionale. «S'agissant de la relance de l'agro-industrie, la Banque Mondiale s'emploie pour ce faire, à assurer un accompagnement technique et financier en vue de préparer la mise en œuvre de toutes les réformes qui résul-



Photo de famille à l'ouverture du Forum

teraient de ce Forum», a-t-il dit. Le ministre Henri Djombo, pour sa part, a affirmé que le Gouvernement encourageait les entreprises de grande taille à investir dans les filières exportatrices et dans la transformation des produits en vue d'accélérer les productions agricoles pastorales et halieutiques, et de réduire la facture des importations des denrées alimentaires. Ainsi, la somme des investissements publics et privés, a-t-il espéré, permettra d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle à moyen terme, tout en assurant l'augmentation d'une offre alimentaire de qualité à des prix modérés, la création d'emplois et de meilleures conditions de vie. Après la présentation des documents sur la politique agropastorale et halieutique, le PND 2018-2022, l'entrepreneuriat coopératif agricole et le projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale, les participants, tout en apportant leurs contributions,

ont validé les textes législatifs et réglementaires réorganisant le secteur de l'agriculture. Clôturant le Forum national sur l'agriculture, l'élevage et la pêche, Henri Djombo s'est réjoui des résultats auxquels les participants sont parvenus pour valider les documents du secteur agricole. De même, le ministre d'Etat les a rassurés que les documents validés seront présentés au Gouvernement et au parlement dans les meilleurs délais. Le Forum national a également connu la participation des ministres Martin Parfait Coussoud Mavoungou, Pierre Mabilia, Rosalie Matondo, Charles Nganfoumo et de quelques chefs d'agence du système des Nations-Unies. Ces ministres ont aussi apporté leur contribution en accompagnant le ministre de l'Agriculture dans la mise en œuvre de ces textes.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

Sauvegarder la beauté naturelle du Congo

Par l'Ambassadeur des Etats-Unis au Congo, Brazzaville, Son Excellence Todd Haskell

Au début de cette année, un pisteur a conduit ma famille à travers la jungle près d'Odzala. En arrivant dans une clairière, nous sommes soudainement tombés sur une troupe de gorilles des plaines marchant à moins de dix mètres de nous. Nous nous tenions parfaitement immobiles avec un sentiment d'admiration; ils ont retourné notre regard avec un air curieux. La vingtaine de gorilles, menés par un impressionnant dos argenté et comprenant plusieurs mères avec enfants, se sont dirigés vers un bosquet d'arbres, puis sont montés à la recherche de fruits. Après une vingtaine de minutes, nous sommes retournés à notre camp de base, avec le souvenir à jamais gravé dans notre mémoire.

Ce n'est que l'une des nombreuses merveilles naturelles exceptionnelles que j'ai vues dans ce beau pays, depuis mon arrivée il y a huit mois. Des plages du Kouilou aux Cascades du Congo, des collines de Lefini aux vastes forêts du Nord, le Congo est vraiment une terre bénie avec une beauté naturelle. Je suis fier que le gouvernement des Etats-Unis ait joué un rôle clé dans la conservation de la biodiversité et le développement rural en République du Congo pendant plus de deux décennies. Par le biais du Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE) de l'USAID, le Gouvernement des Etats-Unis appuie la conservation à travers toute cette région, qui abrite une biodiversité d'importance mondiale. Ensemble, nous sommes dans la dernière étape de la création de son cinquième parc national, le Parc National d'Ogooué-Lekiti, qui s'étend à travers la frontière ouest pour relier le Parc National Gabonais du Plateau Batéké. Alors que le braconnage des éléphants et la criminalité liée aux espèces sauvages ont dévasté les populations de grands mammifères ailleurs dans la région, nous avons travaillé avec la société civile

et le Gouvernement congolais pour protéger la faune dans de vastes régions du nord du Congo. Par exemple, les populations de grands singes et d'éléphants sont restées stables dans le paysage de Ndoki-Likouala, où des études récentes sur la faune montrent des populations stables de grands singes (estimés à 56 000 individus) et d'éléphants (estimés à 10 550 individus). C'est en grande partie grâce au Gouvernement congolais et à ses partenaires; et à un cadre de gestion innovant qui place les partenaires du secteur privé et les communautés locales au cœur des efforts de conservation. Le développement de l'écotourisme est, depuis longtemps, une priorité dans les aires protégées telles que le Parc National de Nouabale-Ndoki, où les chercheurs ont suivi, pendant des années, trois groupes de gorilles dans la forêt, de sorte qu'il y a maintenant 17 gorilles habitués à la présence d'observateurs humains. Le soutien du Gouvernement américain a aidé à construire des maisons d'hôtes, et des tentes touristiques ont été construites; le secteur privé prévoit déjà d'investir dans des infrastructures touristiques supplémentaires au cours



L'Ambassadeur Haskell et sa famille près d'Odzala

des prochains mois. La République du Congo va bientôt se targuer d'une attraction écotouristique à rivaliser avec celle des gorilles de montagne d'Afrique de l'Est. Déjà, la conservation apporte des avantages significatifs aux communautés locales sous la forme d'infrastructures locales (écoles, hôpitaux, etc.) et un soutien direct à l'éducation, aux programmes de formation, à la santé ou aux activités génératrices de revenus pour les populations rurales vivant près des parcs. Les pêcheurs, en collaboration avec les autorités locales, ont commencé à mettre

en oeuvre une gestion durable des pêches dans le Parc National de Nouabale-Ndoki et dans la réserve communautaire du Lac Télé. De plus, l'USAID soutient le système judiciaire et les procureurs pour s'assurer que les criminels de la faune sont traduits en justice. C'est un partenariat qui fonctionne. Et je suis fier que les Etats-Unis jouent un rôle de soutien au Congo pour préserver cette belle terre. Le Gouvernement américain est fier de notre investissement à sauvegarder la beauté naturelle du Congo.

Qui me répondra?

Expérimentés lors des Jeux africains de 2015, les bus à énergie électrique du groupe Bolloré officiellement mis en circulation à Brazzaville depuis mi-août 2016, ne sont pas peints en vert-blanc, donc non conformes à l'arrêté du maire de Brazzaville sur la couleur des bus de transport en commun. Qu'est ce qui justifie cette différence?

G.M. (Djiri, Brazzaville)

RD Congo

Révocation de nombreux magistrats

L'actualité en RD Congo n'est pas faite que de politique. Ces jours-ci, elle a été dominée également par la révocation de plus de 200 magistrats, sur recommandation du président de la République Joseph Kabila Kabange. Il a tenu à faire le grand ménage au sein la magistrature de son pays, à travers une série d'ordonnances qu'il a signées, le 14 avril. Ces magistrats sont accusés de corruption et d'incompétence. Leur révocation a été officiellement rendue publique lundi 16 avril par Alexis Thambe Mwamba, ministre de la Justice.

Souvent pointée du doigt, la justice congolaise est depuis longtemps accusée de corruption par de nombreux justiciables mais aussi par des ONG nationales et internationales. Alexis Thambe Mwamba explique les raisons de ces révocations en déclarant que «certains sont entrés sans avoir les qualifications nécessaires. D'autres,



Les magistrats sont formés pour dire le droit en toute équité

tout en ayant un diplôme de droit, n'avaient pas été reçus au concours. Nous nous rendons compte que tous les travers que nous enregistrons au sein de la magistrature proviennent des gens qui, soit étaient mal formés, soit sont entrés dans la magistrature par effraction». Cette mesure prise pour «assainir l'appareil judiciaire congolais» touche plus de 6% du corps des magistrats. Parmi les magistrats révoqués figurent des proches de personnalités politiques de

la majorité et des parents de certains responsables des institutions.

Avec le Conseil supérieur de la magistrature, le ministère de la Justice a mis sur pied une commission chargée d'étudier les conditions de recrutement des magistrats du pays. Dans l'appareil judiciaire, nombreux sont ceux qui se réjouissent de la rigueur qui semble avoir caractérisé ce travail de contrôle. Cette vague de révocations qui n'est qu'une première étape devra se poursuivre.

Alexis Thambe Mwamba entend également réformer le concours national d'accès à la magistrature. Le 15 juillet, le président Kabila avait déjà signé une série d'ordonnances pour révoquer 96 magistrats, dont le premier président de la Cour suprême et le procureur général de la République. En 1998, 315 magistrats avaient été révoqués par le président Laurent-Désiré Kabila, son père.

Le comportement des magistrats est décrié dans plusieurs pays du continent. Au Burkina Faso, où l'intégrité est une valeur revendiquée, des magistrats et auxiliaires de justice sont coupables de graves manquements à l'éthique et à la déontologie. En Tunisie, 81 magistrats avaient fait l'objet de révocation en 2012, soupçonnés de corruption et de s'être «compromis» avec l'ancien régime de Ben Ali. Tout récemment, en République du Congo, sept juges ont été radiés pour «faute grave».

Aristide Ghislain
NGOUMA

Centrafrique

Bangui face aux menaces de déstabilisation

Le président Faustin-Archange Touadéra a reçu vendredi 20 avril dernier dans la capitale centrafricaine les forces vives de la nation: société civile, partis politiques, plateforme religieuse et autres, pour faire le point sur la situation sécuritaire du pays. Face à ses interlocuteurs, le président Touadéra a longuement dénoncé l'«aventure guerrière irresponsable» menée par Abdoulaye Hissène «accompagné de mercenaires étrangers» à Kaga Bandoro.



Faustin-Archange Touadéra

Ce sont les combattants du Front populaire pour la renaissance en Centrafrique (FPRC), du Mouvement populaire pour la Centrafrique (MPC) et leurs alliés regroupés à Kaga Bandoro qui font toujours planer la menace d'une marche vers Bangui. «Je condamne cette entreprise de déstabilisation du pays au moment où nous mettons tout en œuvre pour dialoguer et ramener la paix», a-t-il déclaré.

La même fermeté a été partagée par le chef de la Mission onusienne en RCA qui s'est aussi exprimé à cet effet. «Est-il normal de vouloir soumettre le pays tout entier aux affres d'une guerre fratricide parce qu'une action de rétablissement de l'ordre public visait l'arrestation de criminels notoires?», s'est interrogé Parfait Onanga Anyanga. «A la violence des armes, nous leur opposerons avec fermeté la force de la légitimité nationale et internationale». Le représentant spécial a indiqué qu'il a dépêché à Kaga Bandoro le commandant de la Force, Balla Keita, pour évaluer la situation.

Le même vendredi, l'Unité pour la Centrafrique (UPC) d'Ali Darass a arrêté une position. Pour cette faction rebelle issue de l'ex-Seleka, si ses revendications ne sont pas prises en compte par le gouvernement et la communauté internationale, elle rejoindra les autres mouvements pour marcher sur Bangui. «Nous soumettrons formellement au gouvernement nos revendications dans les jours qui viennent: la fin de l'opération au PK5, le cantonnement des Russes et la non-participation des FACA aux opérations de désarmement», a expliqué Hassan Bouba Ali, le coordonnateur politique du mouvement. «Si au bout d'une semaine nous n'avons pas de réponse du gouvernement, nous rejoindrons nos frères du FPRC» a-t-il sommé.

Quoiqu'il en soit, le président Touadéra n'entend pas fléchir. Tout en soutenant l'action de la Mission des Nations-Unies pour la stabilité de la Centrafrique MINUSCA, le chef de l'Etat centrafricain a été clair sur un point: L'opération «Sukula» visant à mettre la main sur le «général Force», principal chef d'autodéfense du quartier PK5, se poursuivra.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Cameroun

Encore des émeutes dans la partie anglophone

Les affrontements entre séparatistes et forces de l'ordre n'en finissent pas dans les régions anglophones du Cameroun. Le week-end dernier, la région du Sud-ouest a de nouveau été secouée par des émeutes opposant les deux parties. C'est notamment la ville de Buea, chef-lieu de la région concernée qui semblait pourtant vivre un brin d'apaisement, qui a connu des tensions troublant l'ordre et la paix. Pendant ce temps, la tenue prochaine de l'élection présidentielle d'octobre 2018 nourrit les conversations dans le pays. Ces émeutes ont été condamnées par les autorités de ces régions qui s'estiment toujours minoritaires face au pouvoir de Paul Biya. Fin mars, le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji avait effectué le déplacement de cette partie anglophone du Cameroun. Muni du message de paix du président Biya, il avait appelé les parties au dialogue. C'était lors d'une mission d'évaluation de la situation sécuritaire dans cette région anglophone du Sud-ouest. Originaire lui-même de cette région, le ministre Atanga Nji avait rappelé le caractère indivisible du Cameroun. Mais son message n'a pas suffi pour mettre fin au climat de tension qui désormais caractérise ces deux régions. Sa mission faisait suite à l'appel des évêques de la province ecclésiastique de Bamenda qui souhaitaient voir le président de la République lui-même.

Pour la prochaine élection présidentielle, trois candidats ont déjà annoncé leur candidature à ce scrutin majeur. Il s'agit de Me Akéré Muna, ancien avocat de l'Etat camerounais, Joshua Osih du Social democratic front (SDF), le parti de Ni John Fru Ndi et Maurice Kamto, ancien ministre délégué de la Justice, professeur d'université et avocat, qui a été investi il y a quelques jours comme candidat du Mouvement pour la renaissance du Cameroun, et qui a basculé à l'opposition. Les deux premiers sont eux aussi de l'opposition. Le parti au pouvoir, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), entretient encore le mystère et tout le monde a les yeux rivés sur Paul Biya. Rempilera-t-il?

Azer ZATABULI

Point de vue

Zone de libre-échange continentale africaine: oui, mais.....

Le ministre d'Etat, ministre du Commerce, des approvisionnements et de la consommation, M. Claude Alphonse Silou, a fait mardi 17 avril 2018, salle de conférences du ministère des Affaires étrangères, un point de presse sur la création d'une Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Cette conférence de presse était ouverte aux journalistes, hommes d'affaires, à la société civile, aux commerçants, étudiants, etc.

De prime abord, il y a de quoi se réjouir de la création de la ZLECA. C'est l'aboutissement d'un processus qui a commencé depuis 1980 avec le Plan d'action de Lagos puis en 1991 avec le Traité d'Abuja et le Marché commun africain et dans les années 2000 le NEPAD. Le texte de la ZLECA a été adopté après six ans d'études.

Il convient de remercier et de féliciter le ministre d'Etat pour son heureuse initiative de vulgarisation et de sensibilisation de l'opinion nationale sur la signature par notre pays de l'Accord portant création de la ZLECA. Dans un environnement politique où le déficit de communication est la règle, c'est là un effort louable à encourager. Pour preuve, seul le président Buhari du Nigeria n'a pas voulu signer cet Accord avant une large consultation avec les entrepreneurs et hommes d'affaires de son pays, alors que la plupart des autres dirigeants africains ont fait fi de l'opinion de leurs concitoyens. Malgré l'enthousiasme délirant du ministre d'Etat, le doute sur l'efficacité de ce mécanisme subsiste. L'intégration économique prônée depuis les années 1980 n'a-t-elle pas été

un fiasco?

La ZLECA qui porte généralement sur le commerce des marchandises, le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle, etc., a pour objectifs spécifiques entre autres: - l'élimination progressive des barrières tarifaires - la libéralisation du commerce des services - l'assouplissement des barrières douanières - la coopération en matière d'investissement, des droits de la propriété intellectuelle, de politique de concurrence et de mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges. On sait que certaines régions du continent ont progressé sur ces aspects d'intégration économique, de suppression des barrières douanières, de libre circulation des personnes et des biens, de respect des textes adoptés et des lois. La CEEAC et la CEMAC peinent à mettre en application tous ces mécanismes susceptibles de favoriser les échanges commerciaux, les investissements et les activités économiques. Malgré les textes, les droits de douanes sont toujours applicables entre les Etats membres. La libre circulation



Gustave Pana Zoula

des personnes et des biens est non seulement entravée dans la CEEAC et la CEMAC, mais même à l'intérieur de certains pays. Le trafic entre la RDC et notre pays est un exemple de cette lourdeur.

Comment croire que dans les dix ou quinze ans à venir les choses pourraient changer? Qui dit intégration et échanges doit savoir que pour lui être bénéfique un Etat doit produire et vendre. C'est le problème de l'offre et de la demande. Dans ce contexte, le Congo est-il bien équipé ou complet-il sur les investissements étrangers et bénéficier des offres d'emploi? Encore que les statistiques en matière de chômage ne sont ni connus ni publiés dans les pays africains. Pour attirer massivement les investissements étrangers, il faudra assainir le climat des affaires. Il ne s'agit pas seulement de corruption comme le pense le ministre d'Etat, encore que lui ne voit cette corruption qu'à la base, le sommet étant vertueux, mais

il faudra être sérieux, pratiquer la bonne gouvernance et être méthodique. C'est peut-être cela changer de mentalités. Déjà la conférence prévue à 10h, a débuté à 10h40.

Le ministère du Commerce devrait travailler avec celui des Affaires étrangères pour évaluer le nombre d'entreprises commerciales congolaises installées à l'étranger. Car déjà en matière de commerce général et de PME, si de nombreux étrangers évoluent chez nous, la réciproque n'est pas certaine.

En tant qu'Africains, nous connaissons nos faiblesses en matière de respect des textes. Nous savons comment dans la plupart des organismes régionaux, les résolutions et autres textes adoptés sombrent dans l'oubli sans doute parce que nous restons des peuples de tradition orale. Le sentiment et l'émotion guident nos actes. Mais il faut avoir foi en l'avenir. La vie dit-on est comme un fleuve qui coule, qui ne reste jamais le même. Alors, avec le ministre d'Etat, gageons que dans vingt ans, un peuple différent, alerte, conscient, moins cupide, plus courageux, saura saisir sa chance et transformer ce pays en un Etat qui produira beaucoup de biens et pourra commercialiser équitablement non seulement avec ses voisins immédiats, mais aussi avec les pays lointains comme le Ghana, le Cap Vert, l'Egypte, la Tunisie, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Botswana, l'Ile Maurice, Madagascar, l'Afrique du Sud, etc.

Gustave Pana ZOULA

**Visite de Mgr Anatole Milandou à Saint-Pie X de l'OMS
(Archidiocèse de Brazzaville)**

«La résurrection du Seigneur est un événement essentiel dans la vie des chrétiens»

Dans la joie des enfants de Dieu, la paroisse Saint-Pie X de l'OMS située dans la partie sud de l'archidiocèse de Brazzaville, dans le 8^e arrondissement de la ville-capitale, a reçu Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, dimanche 15 avril 2018. En ce troisième dimanche de Pâques, il est venu prier et soutenir dans la foi cette communauté paroissiale qui compte des anglophones, en raison de sa proximité avec le siège du bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Célébrée par l'archevêque, la messe a été concélébrée par l'abbé Bertholin Bahoumina, administrateur paroissial de Saint-Pie X de l'OMS, et cinq prêtres.



Mgr Anatole Milandou présidant l'eucharistie



Abbé Bertholin Bahoumina



Le Peuple de Dieu participant à la messe

Les chrétiens sont venus nombreux à cette messe, au point où des chapiteaux ont été installés dans la cour paroissiale sous lesquels ceux qui n'avaient pas eu de place dans l'église ont participé à la messe en la suivant sur des écrans.

Au début, l'administrateur paroissial a prononcé le mot de bienvenue, dans lequel il a exprimé la joie de la communauté paroissiale de recevoir son pasteur, et l'attachement de cette communauté en la personne de l'archevêque.

Libérant son homélie, Mgr Anatole Milandou a d'abord exprimé sa joie de se retrouver avec cette communauté paroissiale pour prier ensemble, en ce temps pascal, au cours duquel la résurrection du Seigneur continue de faire la Une de l'actualité ecclésiale. Après avoir mis l'accent sur les récits de la résurrection du Seigneur, l'archevêque de Brazzaville

a déclaré : «La résurrection du Seigneur doit nous rendre missionnaires. Nous ne devons pas garder en nous la nouvelle et la joie de la résurrection. Nous devons l'annoncer aux autres. Allez, faites de toutes les nations des disciples, disait Jésus aux apôtres. La résurrection du Seigneur est

un événement essentiel dans la vie des chrétiens.» Poursuivant sa prédication, l'archevêque a exhorté le Peuple de Dieu à se familiariser avec la Parole de Dieu en la lisant et la méditant, citant en exemple les frères et sœurs de l'Eglise évangélique du Congo (EEC) qui fréquentent

régulièrement la Parole de Dieu. Vers la fin de la messe, après le mot de remerciements de Victor Milandou, vice-président du Conseil pastoral paroissial, Mgr Anatole Milandou s'est exprimé pour remercier la communauté paroissiale de s'être mobilisée pour l'accueillir. L'archevêque

**Coordination nationale du Renouveau
charismatique catholique**

**Bref aperçu sur le séminaire
de la vie dans l'Esprit Saint, appelé
les «7 semaines»**

Le séminaire de la vie dans l'Esprit qui se tient du lundi de Pâques au lundi de Pentecôte est un exercice spirituel, un moyen d'emmener les gens à vivre une vie chrétienne plus profonde sous la puissance de l'Esprit Saint.

Son but est d'aider les participants à se tourner vers Jésus Christ, à devenir des saints, à être des hommes et des femmes remplis de l'Esprit; totalement engagés et qui pourront devenir Apôtres de Jésus non seulement en parole, mais surtout par le témoignage.

Le séminaire ne solutionne pas tous les problèmes. Il n'enlève pas la croix de la vie des personnes, mais il aide par une relation plus profonde avec Jésus Christ, mort et ressuscité, à porter leur croix.

Le séminaire est généralement une expérience importante et cruciale dans la vie d'une personne. Il peut être: un approfondissement d'une relation déjà existante; La reprise d'une relation brisée ou le début d'une relation avec le Seigneur.

Qui peut prétendre participer au séminaire des 7 semaines?
- Toute personne qui désire vivre selon l'idéal de l'évangile, fréquenter régulièrement l'Eglise.

En principe tout candidat au séminaire des 7 semaines devrait d'abord participer fidèlement aux activités du groupe de prière paroissial du Renouveau pendant au moins six mois.

Toutefois, ce cheminement étant l'œuvre du Saint Esprit, qui lui ne connaît aucune préférence et peut se passer de certaines règles humaines.

Que tous ceux qui désirent rencontrer Jésus soient les bienvenus. Les groupements et autres confessions religieuses sont également les bienvenus parce que Dieu a quelque chose à donner à chacun.

Une personne peut faire le séminaire une ou plusieurs fois, car chaque expérience apporte un approfondissement de la vie en Esprit.

La Coordination Nationale

a loué la présence des curés des paroisses et exhorté les chrétiens à prendre soin de leur environnement, et notamment les parents à bien s'occuper de leurs enfants.

Gislain Wilfrid BOUMBA

OFIS IS INGÉNIERIE & MATÉRIEL INFORMATIQUE
IT & SERVICES

Quantités limitées

OFFRE SPÉCIALE

DELL

<p>DELL E514dw</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante - multifonction - monochrome Format : A4 Résolution : 2400 x 600 ppp Interface : USB 2.0, LAN, Wi-Fi Vitesse d'impression : 19 ppm <p>102 000 FCFA 130 000 FCFA Réf.19020405</p>	<p>DELL B5465dnf</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante - multifonction - monochrome Format : A4 Résolution : 1200 x 1200 ppp Interface : USB 2.0, LAN, hôte USB Vitesse d'impression : 70 ppm <p>739 000 FCFA 290 000 FCFA Réf.19020406</p>
<p>DELL 2150cn</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser couleur Formats : A4 Résolution : 600 x 600 ppp Interface : USB 2.0, port Ethernet Vitesse d'impression : 23 ppm <p>415 000 FCFA 300 000 FCFA Réf.19020348</p>	<p>DELL B2360dn</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser monochrome Formats : A4 Résolution : 600 x 600 ppp Interface : USB 2.0, Gigabit LAN Vitesse d'impression : 40 ppm <p>313 500 FCFA 100 000 FCFA Réf.19020150</p>
<p>DELL B1260</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser monochrome Format : A4 Résolution : 1200 x 1200 ppp Interface : USB 2.0, Ethernet Vitesse d'impression : 28 ppm <p>173 500 FCFA 100 000 FCFA Réf.19020267</p>	

Une marque **OFIS** www.ofis-ois.com (+242) 06 600 0000 info@ofis-ois.com

«ITALY CONSTRUCTION»
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000.000 F.CFA
Siège social : 4, rue de BOUYALA
Pointe-Noire, République du CONGO
RCCM: 16 B 1275

ANNONCE LEGALE DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ITALY CONSTRUCTION

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'associé unique en date à Pointe-Noire du 15 mars 2018, enregistré à la recette du Centre-ville à Pointe-Noire, le 20 Mars 2018, sous le numéro 1724, folio 054/2 et reçu au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, le 19 Mars de la même année, pour dépôt en connaissance d'écritures et de signatures, lequel acte de dépôt a été enregistré à Pointe-Noire Centre, le 20 Mars 2018, sous le N°1723, F°054/1, les décisions suivantes ont été prises:

- *Ouverture du capital social par cession de parts sociales à un tiers;
- *Transformation de la forme juridique.

Ancienne forme juridique: Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Nouvelle forme juridique: Société à responsabilité limitée.

*Modification des statuts.
Dépôt légal de l'acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 21 mars 2018, sous le numéro 18 DA 1891 et les mentions modificatives ont été portées sous le numéro du RCCM 16 B 1275.

Pour insertion légale.

Un Dimanche en paroisse

Cathédrale Sainte-Monique (Diocèse de Kinkala)

Le bon berger donne sa vie pour ses brebis

La cathédrale Sainte-Monique de Kinkala a vibré dimanche 22 avril 2018, quatrième dimanche de Pâques ayant coïncidé avec la Journée mondiale de prière pour les vocations, au rythme des messes dominicales habituelles. Celle de 7h 00, célébrée par l'abbé Jean-Baptiste Kintombo, vicaire de la paroisse Saint-Paul de Mbamou, directeur diocésain de l'Ecole catholique, résidant à l'évêché de Kinkala, a connu une grande affluence des chrétiens. L'animation liturgique a été assurée par la Schola Populaire paroissiale.

Dans son homélie prononcée en lari (langue liturgique du diocèse), le célébrant faisant sienne la recommandation de l'Eglise de prier pour les vocations, a dressé deux tableaux des bergers: le faux berger et le bon berger. «Sur le registre des faux bergers sont logés tous ceux



Le Peuple de Dieu participant à la messe

qui privilégient leurs propres intérêts au détriment des autres, tous ceux qui tuent, dispersent les brebis et les divisent pour mieux asseoir leur autorité ou pouvoir. Sont considérés comme bons bergers tous ceux qui donnent leur vie pour les brebis, ceux qui s'offrent

comme Jésus qui est le bon berger par excellence, pour le bien des autres. En cette journée mondiale de prière pour les vocations, l'Eglise nous recommande la figure du bon berger qui donne sa vie pour ses brebis, afin de prier pour l'éclosion des vocations au

sein de l'Eglise», a fait savoir le célébrant.

La messe s'est achevée par les annonces paroissiales publiées par l'abbé Bertin Foueti, curé de la cathédrale Sainte Monique.

Abbé Bertin Foueti, curé

Pour la création d'une nouvelle paroisse au quartier Mbanza-Nkandi

*Monsieur l'abbé, Bonjour. Depuis quelle année êtes-vous curé de la cathédrale Sainte-Monique?

**Je suis curé de la cathédrale de Kinkala depuis le mois d'octobre 2010, en remplacement de l'ancien curé, l'abbé Bienvenu Manamika, l'actuel évêque de Dolisie. Cela me fait déjà 8 ans. Et je suis le 11^e curé de cette paroisse depuis sa création, en 1955.

*Dans l'organisation de votre paroisse, comment concevez-vous votre pastorale?

**La paroisse, cathédrale Sainte-Monique est la seule paroisse de la ville de Kinkala et a 13 communautés ecclésiales de base autour de la ville. Pour la pastorale, nous sommes trois prêtres au presbytère. J'ai avec moi deux vicaires: les abbés Esdras Bouenikalamio et Hervé Malamou et des prêtres coopérateurs de la paroisse: les abbés Guy Roland Mouyamba (exorciste diocésain), Arnel Missamou (économiste diocésain), et Wildrich Kufutila (secrétaire chancelier) et depuis l'année dernière, l'abbé Barthélemy Bassoumba, curé de Mbamou, qui se retrouve à Kinkala, par la force des choses (troubles socio-politiques du Pool). Deux communautés religieuses: Marie-Madeleine Postel et Les Sacrés Cœurs de Jésus et Marie, 36 catéchistes (au centre et dans les communautés). Avec une équipe aussi forte, nous sommes plus efficaces pour l'évangélisation: les messes, la catéchèse, l'accompagnement des différents mouvements d'apostolat adultes, jeunes et enfants.

Nous avons trois messes le dimanche: 7h 00 en lari (animée par la Schola populaire); 9h 00 pour les enfants (animée par un groupe d'enfants); 10h 30 en français (animée par la chorale Sainte Monique). En semaine; 6h 00: chapelet communautaire; 6h 25: messe. Pour les grandes fêtes: messe unique à 8h30.

Nous avons des postes de catéchisme à la paroisse, dans les quartiers et dans nos communautés ecclésiales. Le week-end, selon le programme, nous allons en tournée pour apporter le Christ aux fidèles des villages qui dépendent de notre paroisse.

*Quels sont vos projets et défis?

**Kinkala a une population de près de 14.000 habitants répartis dans 15 quartiers. Avec l'agrandissement de la ville, les chrétiens viennent des quartiers de plus en plus éloignés de la paroisse et deviennent nombreux à participer aux célébrations eucharistiques. Raison pour laquelle, nous sommes en train d'agrandir la cathédrale pour plus de places dans cette église. La sacristie est achevée et est déjà opérationnelle; le premier module de l'église en chantier va vers la fin. Grâce aux bien-



fauteurs et personnes de bonne volonté, nous allons commencer le deuxième module, s'il plaît à Dieu, courant juillet-août. Mais le défi majeur est d'ouvrir une nouvelle paroisse dans un autre quartier. Nous envisageons la créer au quartier Mbanza-Nkandi. Que le Seigneur écoute nos prières.

*Quelles sont vos difficultés sur le plan pastoral?

**Dans les communautés ecclésiales de base qui sont dans les 13 villages qui font partie de notre paroisse, nous avons beaucoup de difficultés. Les populations vieillissantes n'ont plus de relève. Avec l'exode rural, les jeunes qui devraient assurer la catéchèse des plus jeunes sont absents. Beaucoup d'enfants ne sont pas catéchisés. La pastorale dans ce sens prend un grand coup; et c'est vraiment dommage. Lors des tournées, nous essayons de faire le maximum, mais malheureusement, il n'y a pas de suivi immédiat. La catéchèse est le centre de la pastorale dans notre Église, mais hélas! Heureusement, la jeunesse du centre de Kinkala est très active. Etant donné que la majorité des jeunes de ces villages viennent poursuivre leurs études secondaires à Kinkala, alors nous essayons de les rattraper pour leur formation catéchétique.

La paroisse Sainte-Monique devient cathédrale le 3 octobre 1987

La localité de Kinkala se trouve à 73 Km de Brazzaville, sur la route nationale n°1, au carrefour entre les routes de Boko, de Matoubou et de Mindouli. Kinkala est le chef lieu du département du Pool. Si la mission s'y établit tardivement, Kinkala et sa région étaient desservis autrefois par Mbamou et ensuite par Kibouendé (les pères Alfred Burget, Jean Le Gall et Clément Piers s'y rendaient régulièrement).

Quand on envisagea une fondation à Kinkala, on rechercha un emplacement plus favorable et le choix se porta sur une colline à l'Ouest du poste administratif, mais assez proche de celui-ci. Le père Jean-Baptiste Gur vient à Kinkala, le 7 janvier 1952, pour reconnaître, avec l'administrateur et les propriétaires, les limites de la nouvelle concession. Mgr Biéchy et le père Gur décident de l'emplacement



La cathédrale Sainte-Monique de Kinkala

d'un hangar métallique de 25 m sur 10 m, en janvier 1954, qui servira d'église provisoire. La construction est terminée le 26

mars de la même année (c'est l'actuel bâtiment de l'école primaire Jean Victor Ndouna). Détachée de Kibouendé,

Sainte-Monique de Kinkala devient nouvelle mission, le 15 août 1955: le père Clément Piers en est le responsable, avec l'aide de l'abbé Félix Biékiabéka. C'est le père Victor Thiel qui prend la direction de la mission, en 1957. La bénédiction de la nouvelle église, terminée depuis Noël 1956, a lieu le 5 mai 1957, par Mgr Michel Bernard.

Affecté à Kinkala, en 1961, le père Jacques Dehais y restera jusqu'en 1973, toujours avec le père Victor Thiel qui, lui, quittera la mission en juin 1975. La responsabilité de la paroisse revient alors à l'abbé Maurice Mbindi. Le père Paul Coulon, dernier spiritain à Kinkala, restera un peu plus d'un an avec lui.

La paroisse Sainte-Monique devient cathédrale, Kinkala devient le siège d'un nouvel évêché, le 3 octobre 1987. (Cf. Jean Ernoult, Les Spiritains au Congo, de 1865 à nos jours, Collection Mémoire Spiritaine n° 3, Paris 1995, pp. 360-361).

Albert Miakaloukaridi, vice-président du Conseil pastoral paroissial

«Les rapports avec l'équipe presbytérale sont au beau fixe»

*Bonjour! Comment est organisé le Conseil pastoral de la cathédrale Sainte Monique?

**Bonjour et grand merci à La Semaine Africaine qui nous donne l'occasion de nous faire connaître. Notre conseil, dont je suis le vice-président, a été mis en place en octobre 2015. Logiquement, nous sommes à la dernière année de notre mandat de 3 ans. Voici sa composition: vice-président: Albert Miakaloukaridi; secrétaire



général: André Mouanga; secrétaire générale adjointe: Joséphine Bikouta.

Conseil économique; vice-président: Jean-Prospère Banzouzi; secrétaire-rapporteur: Nestor Nsende

Commission paroissiale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse;

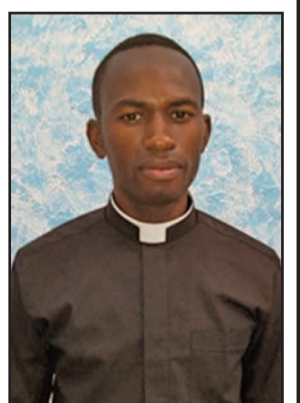
Responsable: Julien Matsokota; secrétaire général: Jean Bonheur Bivoumboukoulou. Nous avons aussi d'autres commissions: Caritas paroissiale, Justice et paix, catéchèse, vo-

cation. 12 mouvements d'apostolat pour adultes et 7 pour les jeunes et enfants.

*Quelles relations entretenez-vous avec l'équipe presbytérale?

**Les rapports sont au beau fixe, dans la complémentarité, le respect et l'obéissance. Nous ne faisons rien sans accord et harmonie. Nous sommes fiers de nos prêtres et même des religieuses qui nous apportent beaucoup dans notre cheminement. Nous prions pour eux.

L'auteur



Adonias SITA (Stagiaire pré-diaconal à la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc de Madzia, Résident à Kinkala)

Affaires sociales

Pour une journée dédiée aux enfants de rue

La coutume congolaise est très favorable à la prise en charge de l'enfant. Le Code congolais de la famille, en ses articles 320 et 321, fait obligation au père et à la mère d'entretenir et d'élever leurs enfants jusqu'à leur majorité ou leur émancipation par le mariage.

L'enfant est sous leur autorité et ils ont obligation d'assurer sa garde, notamment de fixer sa résidence et de pourvoir à son instruction et à son éducation. Des exigences reconnues par la loi du 14 juin 2010 inhérente à la protection de l'enfant en République du Congo. C'est ce que rapporte la note de presse rendue publique samedi 14 avril 2018, par le ministère des Affaires sociales à Brazzaville, à l'occasion de la commémoration de la Journée récréative avec les enfants de rue. Placée sous le thème: «*Enfants de rues avez-vous dit?*», elle a été organisée par le ministère en partenariat avec le Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants de rues (REIPER). La cérémonie a été placée sous le patronage de la ministre de tutelle, Antoinette Dinga Dzondo.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Congo, met un accent sur la situation particulière des enfants en prise avec la loi, notamment

ceux en situation de rue. Les ONG et associations travaillant sur cette problématique, en lien avec l'UNESCO, sont mobilisées depuis plus d'une décennie pour obtenir de cet organisme onusien une Journée entièrement dédiée à eux. C'est dans ce cadre qu'au niveau national, des ONG, notamment celles regroupées au sein du REIPER mènent un fort plaidoyer pour faire aboutir cette idée noble qui ferait du 12 avril de chaque année, la Journée internationale de l'enfant en situation de rue.

De nombreux pays en proie à cette problématique célèbrent déjà cette journée, et le Congo devrait leur emboîter le pas. C'est pourquoi, le ministère des Affaires sociales qui entend redoubler son action en direction de cette cible, dans le cadre du processus de réintégration familiale des enfants de rues, accepte d'accompagner le REIPER dans cette dynamique. Il y a lieu de rappeler que tout enfant naît d'un père et d'une mère; la «*Rue*» ne fait pas d'enfant et aucun enfant



Une vue des enfants de la rue

ne naît d'elle. Par conséquent, dire enfant de la rue ou le considérer comme tel, relève d'une irresponsabilité collective, principalement de celle des parents qui ont, chacun en ce qui le concerne, le devoir de l'encadrer et de lui assurer un meilleur épanouissement.

Au Congo, souligne la note de presse, le phénomène des enfants en situation de rue est devenu particulièrement apparent à partir des années 1980, en lien avec la crise qu'a connue le pays consécutivement à la chute des prix des matières premières et à la mise en place des plans d'ajustements structurels. Il s'est amplifié à la faveur des troubles sociopolitiques qui ont émaillé la décennie 1990 jusqu'au

début des années 2000. Ces enfants vivant dans la rue sont stigmatisés et exclus des dispositifs conventionnels à partir desquels ils devraient faire éclore tous leurs potentiels intellectuels, physiques et artistiques pour montrer et développer leurs talents.

Le Gouvernement et les organisations de la société civile, pour lutter contre cette exclusion sociale des enfants et jeunes de rue (filles et garçons), mettent en place un processus de prise en charge, au nom de la dignité due aux enfants, en les accueillant ou en organisant des actions de suivi en leur faveur.

Alain-Patrick MASSAMBA

Justice

De présumés braconniers à la barre à Oyo et à Sibiti

Poursuivis pour abattage, détention et circulation illégales des trophées d'espèces animales intégralement protégées, dix présumés trafiquants de produits fauniques, tous de nationalité congolaise, vont comparaître le 26 avril prochain devant le Tribunal de Grande Instance d'Oyo pour certains et de Sibiti pour d'autres.

Ces présumés trafiquants de pointes d'ivoire ont été arrêtés conformément à la loi du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées au Congo, grâce aux efforts conjoints des agents des différentes directions départementales des Eaux-et-forêts de la Cuvette et de la Lé-



Le trafic de défenses d'éléphants est sévèrement puni par la loi congolaise

koumou, ainsi que des services de la Gendarmerie nationale suivant les informations fournies du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

A Oyo, dans le département de la Cuvette, ce sont les prévenus Dunel Germain Okiele Doke, Droxy Koumou et Guyvenchy Paya qui répondront de leurs actes devant les juges. Arrêtés en flagrant délit le 9 avril 2018, avec huit pointes d'ivoire d'éléphanteaux, ils feraient partie d'un vaste réseau de trafiquants d'ivoire bien implanté entre les départements de la Cuvette et de la Sangha. Et dans ce réseau, chacun d'eux a un rôle bien défini. On y trouve des chasseurs d'éléphants, des porteurs d'ivoire, des démarcheurs... Ils ont été entendus en audience pour la première fois le 19 avril dernier.

Au Tribunal de Grande Instance de Sibiti (département de la Lékoumou), trois audiences portant sur la criminalité faunique sont également prévues le 26 avril 2018. La première porte sur l'affaire Luc Chardin Moussa, Jean Bernard Madzou et Amour Nguembe Mougala arrêtés en flagrant délit de détention et circulation illégales de deux pointes d'ivoire, le 25 novembre 2017. La deuxième est inhérente au cas Jitel Otika et Forlin Kipono interpellés le 8 mars 2018 toujours à Sibiti, pour détention et circulation illégales de trois pointes d'ivoire et d'un sac d'écaillés de pangolins géants. La troisième, enfin, concerne le cas Stills Matala Mbakou et Eudes Ebonambo, poursuivis pour présomption d'abattage d'éléphants et appréhendés le 27 novembre 2017, à Zanaga, dans la Lékoumou.

La protection de la faune et de la flore sauvages est régie au Congo par la loi de 2008 portant préservation de la faune et des aires protégées et d'autres textes d'application comme l'arrêté de novembre 1991 relatif à la protection absolue de l'éléphant, tout comme par l'acte de 1991 de la Conférence nationale souveraine interdisant l'abattage de l'éléphant dans le pays.

Les cas de braconnage d'éléphants ou d'autres animaux protégés sont sévèrement punis en République du Congo par la loi de 2008 en son article 113 alinéa 6. Des peines d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans et des amendes de cinq million de F.CFA maximum y sont prévus pour quiconque importerait, exporterait, commercialiserait ou ferait transiter sur le territoire national des animaux sauvages ou leurs trophées en violation de la loi ou des conventions internationales en vigueur au Congo.

V.M.

Société

Le concubinage ou «yaka to vanda» n'offre aucune garantie

À la lumière du Code pénal et du Code de la famille congolais, le juge Ulrich Banzouzi Ngoma, vice-président du Tribunal de Grande Instance de Kinkala, nous édifie sur les conséquences du concubinage ou «yaka to vanda» en lingala. Entretien.



Ulrich Banzouzi Ngoma

***M. Ulrich Banzouzi Ngoma, le concubinage est-il une pratique légale?**

**Le code de la famille n'a pas réglementé le concubinage. Le législateur a tout simplement voulu déléguer cette question aux faits.

***N'y a-t-il pas une disposition répressive pour le cas d'une mineure qui se trouverait en concubinage?**

**La loi pénale ne parle pas du concubinage mais condamne pour détournement des mineurs un majeur qui cohabiterait avec une mineure sans le consentement de ses parents, même quand la mineure est consentante (Article 354 du Code pénal). En plus, le droit positif considère comme viol les relations avec une mineure de 15 ans même avec son consentement.

***Qui est mineur selon la loi?**

**L'article 318 du Code de la famille définit le mineur comme la «personne de l'un ou l'autre sexe qui n'a pas encore l'âge de 18 ans accomplis». Cependant dans notre Code pénal, la minorité s'étend jusqu'à 21 ans.

***Quelles sont les conséquences du concubinage du point de vue du droit?**

**Les conséquences peuvent être nombreuses, mais on s'intéressera à trois aspects. D'abord, un concubin survivant est exclu de la succession de son partenaire prédécédé. Ensuite, du point de vue social, le concubinage n'est pas pris en compte pour l'allègement de l'impôt. Enfin, la concubine de nationalité étrangère ne peut pas, du fait du concubinage, avoir droit à la nationalité congolaise (Article 18 du Code de la nationalité).

Propos recueillis par Aubin BANZOUZI

Union européenne

Financement de sept nouveaux projets de la société civile

La délégation de l'Union européenne au Congo a procédé jeudi 12 avril 2018, à Brazzaville, à la présentation de sept nouveaux projets de la Société civile. Ceux-ci sont financés à hauteur de 4,5 millions d'euros (Trois milliards de Francs CFA). La cérémonie, coprésidée par Mme Antoinette Dinga Dzondo, ministre des Affaires sociales et Mme Saskia De Lang, ambassadeur de l'Union européenne au Congo, a servi de lancement à la mise en œuvre de ces projets.

Relatif aux domaines de l'agriculture, de l'accès aux services de santé de base, de l'élimination des violences faites aux femmes, de l'autonomisation familiale, de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois et enfin de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, l'ensemble de ces projets vise à améliorer les conditions de vie des Congolais. Ces projets sont soutenus financièrement dans le cadre du programme thématique de l'Union européenne dénommée «*Organisations de la société civile et autorités locales*». Celui-ci est un instrument financier permettant à l'Union européenne d'appuyer chaque année les actions de la Société civile et des autorités locales intervenant au plus près des besoins exprimés par les populations.

Les sept projets sélectionnés sur cinquante présentés vont durer en moyenne deux à trois ans. Ils viennent s'ajouter à un portefeuille déjà riche d'une quarantaine d'autres projets, à travers lesquels l'U.E. réaffirme son rôle de partenaire majeur au développement. Les maîtres d'œuvre de ces projets sont: Azur Développement, REIPER, Croix-Rouge française, ESSOR, IECD, GESCOD et RENATURA.

droits et autonomisation économique des femmes et filles vulnérables», de l'ONG Azur Développement contribuera à réduire la vulnérabilité des femmes et filles par l'accès aux services de santé sexuelle et de la reproduction, et à leur autonomisation économique. Le projet «*Renforcement des capacités de la Croix-Rouge congolaise pour une amélioration durable de la santé et de l'accès à l'éducation dans la Bouenza*», de la Croix-Rouge française permettra de renforcer le rôle de la société civile congolaise, en vue d'une amélioration durable de l'accès aux services de base en matière de santé et d'éducation, en zone rurale.

Le projet «*Appui au développement des actions de prévention et d'assistance aux enfants vulnérables*», de l'ONG REIPER entend atteindre l'objectif de prévenir et d'assister les enfants vulnérables par la sensibilisation, l'autonomisation familiale et le renforcement des capacités de la société civile. Le projet «*Soutien aux stratégies locales de renforcement des acteurs du développement durable*», de RENATURA Congo va contribuer au renforcement du rôle de la société civile.

Le projet «*Amélioration des revenus agricoles à travers*



L'auditoire pendant la présentation des projets

le développement de filières durables et le renforcement de la société civile congolaise pour un développement durable dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou», que réalisera l'ONG ESSOR a entre autres objectifs de contribuer au renforcement de la société civile dans le secteur agricole et de faciliter leur mise en réseau. Le projet «*Programme de renforcement et de mise en réseau des acteurs congolais de l'appui aux initiatives économiques locales du secteur informel*» de l'ONG IECD va contribuer à une croissance inclusive et durable du Congo, en favorisant un écosystème permettant l'émergence et le renforcement d'initiatives économiques locales du secteur informel et en incluant des organisations de la société civile appuyant l'entrepreneuriat structurées et pérennes.

Le projet «*Structuration des organisations de la société civile agricole du Pool pour la diversification économique et le développement rural inclusif*» de l'ONG GESCOD a entre

autres objectifs le renforcement des capacités des Organisations de la société civile et leur implication dans la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD). Pour Tom Ashawanden, chef de coopération à l'ambassade de l'Union européenne, «*Les critères de sélection ont porté sur la pertinence, la durabilité de l'action, l'implication des partenaires et l'appropriation de l'action par toutes les parties prenantes, ainsi que les capacités de mise en œuvre de la structure postulante au financement du projet en tenant compte des lignes directrices conformes à l'appel*».

Mme Saskia De Lang a ajouté que trois objectifs sont visés par l'appui à ces nouveaux projets, dont poursuivre les efforts de la Délégation de l'U.E. pour réduire la pauvreté au Congo et protéger les personnes vulnérables, deux actions-clés inscrites au cœur de la coopération Union européenne-Congo et répondant aux ODD.

Philippe BANZ



**Organisation
Mondiale de la Santé**
BUREAU REGIONAL DE L' **Afrique**

B.P.: 06, Cité du Djoué
Brazzaville, CONGO

AVIS D'APPEL D'OFFRES AFRO/011/2018
RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXECUTION
DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE DES INSTALLATIONS
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CITE DE L'OMS
A BRAZZAVILLE

Le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique désire recruter une entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux d'entretien périodique des installations d'assainissement non collectif de la cite de L'OMS pour l'Afrique à Brazzaville, République du Congo.

Tous les détails relatifs à l'exécution des travaux sont consignés dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) notamment dans les termes de références élaborés à cet effet.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges y afférant jusqu'au 26 avril 2018, entre 9H et 12H00, auprès du Bureau N° 23 à «L'Estate, Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, cité du Djoué».

Chaque offre devra comporter trois (3) volets:

- Le volet administratif qui comprendra les copies des documents à fournir par chaque entreprise soumissionnaire, à savoir:

- une copie de l'extrait du Registre du commerce;
- une copie de la pièce d'immatriculation

aux impôts (NIU);

- une copie de la patente de l'année en cours;

- une copie de l'attestation de non faillite;
- une copie de l'attestation de moralité fiscale;

- Une copie d'identité bancaire.

- Le volet technique sera composé des éléments suivants:

- l'expérience professionnelle et la liste des travaux similaires déjà réalisés et vérifiables;

- la liste et les qualifications du personnel clé (avec CVs);

- la méthodologie à mettre en œuvre;

- la liste du matériel à mobiliser;

- le planning de réalisation des travaux.

- Le volet financier devra comporter les prix hors taxes des prestations.

La soumission présentée sous plis fermé devra porter la mention «Confidentiel – AFRO/011/2018 TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CITE DE L'OMS AFRO», et devra

être déposée au plus tard le vendredi 11 mai 2018 à 14h00 à l'adresse suivante:

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
B.P.: 6
Bureau de DAF N° 129 (1er étage)
Cité du Djoué
Brazzaville – Congo

Une visite collective des lieux sera organisée le mercredi 03 mai 2018 à 10 heures avec comme programme:

- 10H00 à 10H30: séance de briefing;
- 10H30 à 11H00: visite de reconnaissance des lieux et;
- 11H00 à 11h30: séance de questions/ réponses.

Notes:

- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées;

- Lors de la visite des lieux à l'OMS/AFRO, se munir d'une clé USB neuve afin de récupérer le dossier complet de l'appel d'offres à l'OMS/AFRO.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.



**Organisation
Mondiale de la Santé**
BUREAU REGIONAL DE L' **Afrique**

B.P.: 06, Cité du Djoué
Brazzaville, CONGO

AVIS D'APPEL D'OFFRES AFRO/012/2018
RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE D'EXÉCUTER
LES TRAVAUX D'EXTENSION DE 2 HANGARS DE GROUPES
ÉLECTROGÈNES AU BUREAU RÉGIONAL DE L'OMS POUR
L'AFRIQUE A BRAZZAVILLE,

Le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique désire recruter une entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux d'extension de 2 hangars de groupes électrogènes au bureau régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville, République du Congo.

Tous les détails relatifs à l'exécution des travaux sont consignés dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) notamment dans les termes de références élaborés à cet effet.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges y afférant jusqu'au 26 avril 2018, entre 9H et 12H00, auprès du Bureau N° 23 à «L'Estate, Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, cité du Djoué».

Chaque offre devra comporter trois (3) volets:

- Le volet administratif qui comprendra les copies des documents à fournir par chaque entreprise soumissionnaire, à savoir:

- une copie de l'extrait du Registre du commerce;

- une copie de la pièce d'immatriculation aux impôts (NIU);

- une copie de la patente de l'année en cours;

- une copie de l'attestation de non faillite;
- une copie de l'attestation de moralité fiscale;

- Une copie d'identité bancaire.

- Le volet technique sera composé des éléments suivants:

- l'expérience professionnelle et la liste des travaux similaires déjà réalisés et vérifiables;

- la liste et les qualifications du personnel clé (avec CVs);

- la méthodologie à mettre en œuvre;

- la liste du matériel à mobiliser;

- le planning de réalisation des travaux.

- Le volet financier devra comporter les prix hors taxes des prestations.

La soumission présentée sous plis fermé devra porter la mention «Confidentiel – AFRO/012/2018 TRAVAUX D'EXTENSION DE 2 HANGARS DE GROUPES ÉLECTROGÈNES DE LA CITE DE L'OMS AFRO», et devra être déposée au plus tard vendredi 7 mai 2018 à 14h00 à l'adresse suivante :

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
B.P.: 6
Bureau de DAF N° 129 (1er étage)
Cité du Djoué
Brazzaville – Congo

Une visite collective des lieux sera organisée le lundi 30 avril 2018 à 10 heures avec comme programme:

- 10H00 à 10H30: séance de briefing;
- 10H30 à 11H00: visite de reconnaissance des lieux et;
- 11H00 à 11h30: séance de questions/ réponses.

Notes:

- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées;

- Lors de la visite des lieux à l'OMS/AFRO, se munir d'une clé USB neuve afin de récupérer le dossier complet de l'appel d'offres à l'OMS/AFRO.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.

Lu pour vous

«Le logiciel mental, facteur déterminant de l'émergence des pays africains» de Kitsoro Firmin Kinzounza

Dans un nouvel ouvrage, «*Le logiciel mental, facteur déterminant de l'émergence des pays africains*», Kitsoro Firmin Kinzounza nous rappelle que l'éminent économiste français François Perroux (1903-1987) définissait le développement comme «*la combinaison de changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global, PNB.*»

François Perroux évoquait, dans sa définition, le changement des mentalités. Le mot était dit, mais il n'est pas sûr qu'il fût perçu à sa juste valeur par les décideurs publics, car un concept semblait écraser de sa splendeur tout le langage de l'économie de développement, de même que celui de la sphère politico médiatique: le transfert de technologie.

Le transfert de technologie vers les pays du Tiers-monde (usines, assistance technique, formation de cadres, etc.) était censé accélérer, dans un temps record, la sortie des pays d'Afrique nouvellement indépendants du Pacte colonial qui faisait de ces pays des consommateurs de produits manufacturés importés de la Métropole et des exportateurs de matières premières vers la même Métropole.

Pour ne parler que de notre pays, le Congo, des usines furent implantées avec les investissements des pays tant socialistes que d'Europe de l'Ouest. On peut citer l'usine textile de Kinsoundi, l'usine d'allumettes de Bétou, la cimenterie de Loutété, etc. Des offices publics ont vu le jour,

tels l'OFNACOM (Office national du commerce), l'Office national de commercialisation des produits agricoles (ONCPA), etc. Mais pour quel bilan, au final?

Comme on le sait, les entreprises de la décennie 1960 se sont rapidement embourbées, les unes après les autres, dans le marasme financier. Dès le milieu des années 1970, elles n'étaient plus que des poids morts dont il fallait se débarrasser sans état d'âme.

Les causes de l'échec de la politique de développement post-indépendance au Congo et ailleurs, comme la persistance du sous-développement sur le continent, sont à rechercher avant tout du côté de l'homme, pense Kitsoro Firmin Kinzounza, dans son étude.

Pour étayer sa thèse qui tire pour l'essentiel sa substance des théories du management, l'auteur fait siens les propos de l'universitaire français Serge Latouche qui stipule: «Ce ne sont pas les techniques, ni même les moyens (y compris les capitaux) qui font le plus défaut aux hommes, ce sont les hommes qui font défaut aux techniques.»

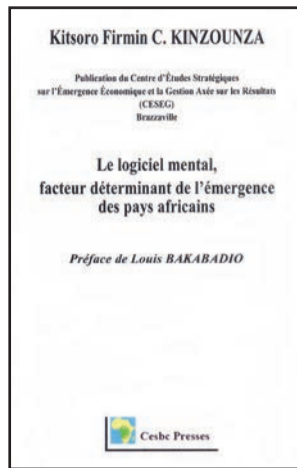
Selon l'auteur, il faut recentrer la



Kitsoro Firmin Kinzounza

réflexion sur le développement autour de l'homme, et plus précisément sur ce qu'il dénomme le logiciel mental. On entendra par ce terme, si l'on peut risquer une définition, l'énergie cérébrale emmagasinée dans le cerveau de l'homme et la capacité de celle-ci à résoudre les problèmes qui se posent dans la société.

D'une façon classique, l'analyse sur l'évolution des pays africains est basée sur un certain nombre de thématiques: la détérioration des termes de l'échange, le développement du sous-développement, l'impérialisme, le capitalisme périphérique, etc. L'auteur choisit, quant à lui, de focaliser la réflexion sur l'homme en tant qu'acteur premier du développement. Le «sous-développement apparaît, en définitive, comme la conséquence de comportements contre-productifs résultant d'un logiciel mental individuel et collectif orienté inertie ou régression.» Un tel type de logiciel «orienté inertie», nous explique l'auteur, comprend les antivaleurs comme l'ethnisme, le manque de patriotisme, l'esprit de rapine, la paresse, etc. A l'opposé, un logiciel mental «orienté progrès» se fonde sur le rejet de la servitude et du fatalisme, le goût du travail, de l'effort, de l'entrepreneuriat, l'attrait pour la science et la technologie, etc.



La couverture du livre

Dans l'esprit de l'auteur, il convient donc de déprogrammer le logiciel mental collectif orienté inertie et de le reprogrammer dans l'optique du progrès, si l'on veut rompre avec la pauvreté de masse et amorcer la pente ardue du développement économique. Et ce changement de perspective ne peut être atteint sans l'avènement d'un «leadership politique transfor-

mationnel» capable de créer les conditions politiques d'une sortie du sous-développement. Pour illustrer ses propos, l'auteur prend l'exemple de la Corée du Sud. Dans les années 1960, elle était un pays sous-développé comparable à la plupart des pays africains. Elle est aujourd'hui l'une des principales puissances économiques asiatiques. Et pour devenir cette puissance, le président Park Chung-hee qui l'a dirigé d'une main de fer, de 1963 jusqu'à son assassinat en 1979, fit suspendre les libertés démocratiques et obtint officiellement pour cela «l'adhésion des populations et de l'élite.»

Se trouve souligné ici, le lien entre la suppression des libertés publiques, dans un contexte historique et politique particulier, et le développement. De là, découle la question: l'Afrique a-t-elle besoin de dictateurs éclairés?

L'auteur bat en brèche la thèse de «l'âge des Etats» qui, selon lui, manque de pertinence; une thèse paternaliste, dit-il, suivant laquelle, il a fallu trois ou quatre siècles pour que l'Occident atteigne son niveau technologique actuel. Mais, nous fait remarquer l'auteur, des pays comme «la Nouvelle Zélande, le Canada et l'Australie sont devenus en cent cinquante ans des pays riches et développés.»

De même, il remet en cause les politiques préconisées par les institutions internationales (FMI, Banque mondiale, etc.) pour sortir les pays africains de la crise et les river dans

l'émergence, en rappelant que la plupart des pays émergents d'Asie, eux, n'ont pas suivi ces politiques: «En effet, au moment où les Programmes d'ajustement structurel (PAS) recommandaient un désengagement de l'Etat, les pays asiatiques ont bâti leurs succès sur une forte intervention régulatrice de celui-ci. Par ailleurs, lorsque les PAS préconisaient une spécialisation internationale selon le principe des avantages comparatifs et d'exporter par conséquent des produits intensifs en travail, les économies asiatiques construisaient leur compétitivité sur la base d'une insertion dynamique dans les nouvelles technologies.»

On l'aura compris, l'auteur plaide pour une autonomie de pensée des pays africains. En outre, il prend le contre-pied d'une pensée libérale débridée qui prône une réduction drastique du rôle l'Etat dans l'économie, quand l'expérience prouve que les pays africains ne peuvent faire l'économie d'une intervention publique conséquente dans leur processus de développement.

Docteur d'Etat ès Sciences économiques et diplômé de l'Ecole supérieure de Nice, en France, ancien directeur de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) de 1989 à 1993 et consultant international en management, Kitsoro Firmin Kinzounza nous livre un opuscule d'un contenu dense et serré sur les problèmes de l'émergence économique en Afrique qui s'adresse aussi bien aux spécialistes qu'au grand public.

Le texte est préfacé par le Dr Louis Bakabadio, ancien doyen de la Faculté des Sciences économiques de l'Université Marien Nguoubi et conseiller à l'éducation du Président de la République.

Jean José MABOUNGOU



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DU CONGO

Siège provisoire: Service de Gynécologie Obstétrique -
Centre Hospitalier et Universitaire - B.P.: 959 - Brazzaville/Congo
Tél.: (00242) 05 5510057
cnomcongo@yahoo.fr

COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS DU CONGO

Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Congo informe l'ensemble des médecins exerçant leur profession en République du Congo que, prélude à l'organisation de prochaines élections ordinaires, une grande campagne nationale d'inscription des médecins au Tableau de l'Ordre National des Médecins est ouverte, afin de permettre à tous de participer à ces importantes échéances.

Le Président du Conseil national de l'Ordre des Médecins du Congo rappelle également que, conformément à la loi 06-97 du 21 avril 1997 portant institution et organisation de l'Ordre National des Médecins

du Congo, notamment en son article 30 stipule que «aucun médecin ne peut prétendre exercer sa profession s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre National des Médecins».

Aussi, il exhorte l'ensemble des médecins exerçant au Congo, non-inscrits à ce jour, à bien vouloir remplir cette obligation dans les plus brefs délais.

Pour toute information sur les conditions d'inscription au Tableau de l'Ordre National des Médecins du Congo, les postulants sont invités à s'adresser:

1) Pour Brazzaville, le Pool et les

départements du nord du pays: à la Direction Départementale de la Santé de Brazzaville (face au marché de Poto-Poto), Tél.: 05 549 92 59/05 551 27 24/05 556 86 09/06 661 00 53.

2) Pour Pointe-Noire et les départements du sud du pays: au service de gynécologie obstétrique de l'Hôpital Adolphe SICE de Pointe-Noire; Tél.: 05 557 87 98/06 917 10 28.

Chers Consoeurs et Confrères Médecins, mobilisons-nous pour la Défense de l'honneur et l'indépendance de notre profession.

Fait à Brazzaville, le 20 avril 2018

Professeur Léon Hervé ILOKI,

Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Congo.

Ministère des Sports

Le sélectionneur des Diables-Rouges A jugé coupable

La décision de Sébastien Migné de résilier son contrat passe mal. Pour le ministère de tutelle, il s'agit ni plus ni moins d'une rupture unilatérale abusive en ce que le sélectionneur des Diables-Rouges A a «violé certaines dispositions du code de travail», entre autres.

Un mois après la démission-surprise de Sébastien Migné, sélectionneur des Diables-Rouges A, des critiques se focalisent sur lui. Sa décision fait maintenant clairement débat. Nous avons sollicité l'opinion du ministère des Sports par le truchement d'un cadre proche du dossier qui a requis l'anonymat. Pour ce dernier, Sébastien Migné a eu le tort de ne pas s'appuyer sur les voies de recours prévues dans le contrat qui le lie avec la Fédération congolaise de football (FECOFOOT). «Sébastien Migné aurait dû s'en tenir d'abord à l'esprit du contrat qui, en cas de litige relatif à l'exécution du contrat, prévoit que les parties s'engagent à procéder, préalablement, à un règlement à l'amiable et, en cas d'échec, de saisir les tribunaux. En l'espèce, les tribunaux congolais sont compétents en tant qu'instrument juridique de l'Etat employeur», estime-t-il. Il accuse également le tech-



Migné et l'une de ses troupilles, Tobias Badila

nicien français de rupture des relations contractuelles «en dehors de la période minimale garantie», ainsi que d'avoir pris sa décision «au mépris de l'article 10 alinea 3 du contrat (...) qui stipule que le contrat ne peut être résilié que dans les cas suivants: accord des parties; faute lourde imputable à l'une des parties; cas de force majeure. Il a violé aussi les articles 9 et 10, alinea 2, et 37-2 du code du travail». Il confie, ensuite: «Monsieur Migné ne peut s'arroger délibérément le droit d'ériger en faute lourde ou cas de force majeure le fait pour l'employeur d'accuser simplement un retard qui n'est

pas un refus de paiement de ses salaires et indemnités». En date du 2 avril 2018, une lettre a été adressée à Sébastien Migné. Dans celle-ci, la partie congolaise souhaite «que ce dernier revienne au strict respect des clauses du contrat de travail, afin que la rupture des relations contractuelles intervienne suivant les termes dudit contrat». «Au terme du procès-verbal de règlement à l'amiable, monsieur Migné a accepté l'apurement des dettes qui lui sont dues, mais refuse de poursuivre les relations contractuelles avec l'employeur tout en revendiquant la somme évaluée

à 52.294 euros au titre des dommages et intérêts», révèle notre interlocuteur.

Démission refusée

A la suite de cette réunion, explique-t-il, le Congo estime que les raisons avancées par M. Migné ne peuvent pas justifier la rupture du contrat de travail à durée déterminée avant terme. Finalement, décision a été prise de rejeter sa démission. Pour le ministère des Sports, Sébastien Migné est donc toujours considéré comme sélectionneur des Diables-Rouges A. Et le Congo «se réserve l'avantage de toute procédure de droit pour obtenir justice». «Afin de s'entendre ordonner la réparation du préjudice subi, la République du Congo et la FECOFOOT s'adressent à la Justice pour le règlement définitif du conflit», conclut notre source.

Qu'en pense Sébastien Migné? Il réagira probablement. Aux dernières nouvelles on apprend qu'après avoir rétrocedé son véhicule de fonction, Sébastien Migné ne donne plus signe de vie. Serait-il toujours à Brazzaville ou comme on le dit avec insistance qu'il a regagné la France avec sa famille? Affaire à suivre...

Jean ZENGABIO

Décès d'un "Héros de Yaoundé 72":

Serge Samuel Boukaka, le défenseur aux longs bras

L'ancien défenseur international Serge Samuel Boukaka a terminé sa course dimanche 15 avril 2018. Il est mort au CHU de Brazzaville, à 75 ans et demi (né le 13 octobre 1942).

Serge Samuel Boukaka a été un défenseur polyvalent. Cependant, il s'est mieux distingué comme arrière central (libero ou stoppeur). Son activité footballistique est parti de Patronage Sainte-Anne que venait de créer le père Bureth en 1962. Puis il a évolué deux saisons sportives durant dans Lorraine "La Lorra", avant de porter en 1966 le maillot de l'Etoile du Congo, son dernier club. C'est avec ce club qu'il a remporté ses premiers titres, communal (1966) et national (1967), et terminé en 1973 sa longue carrière de footballeur. Sa fougue à défendre les couleurs d'Etoile du Congo et de l'équipe nationale était connue du public.

Tout chez Serge Samuel Boukaka inspirait crainte, la crainte de se froter à ce roc, car il était un solide gaillard. Tout invitait le porteur du ballon à faire un peu plus attention à lui. Les meilleurs attaquants de sa génération le «travaillaient» à distance, pour l'éviter. Samuel Boukaka s'est démarqué surtout par ses longues rentrées de touche déstabilisatrices des défenseurs et gardiens de but adverses, grâce à ses longs bras. Derrière cette réputation se cachait aussi un défenseur qui savait ce qu'il voulait: défendre son camp par tous les moyens permis, quitte à user parfois d'expédients quand l'adversaire semblait difficile à arrêter. Et dès 1967, les sélectionneurs nationaux n'avaient pas hésité à lui ouvrir les portes de l'équipe nationale. Ainsi, il fit le voyage d'Asmara en 1968, avec d'illustres coéquipiers, pour la 6e Coupe d'Afrique des nations de football de triste mémoire pour le football congolais. La revanche, il la prend en 1972 à Yaoundé. Bien que réduit au rôle de réserviste, il est sacré champion d'Afrique. Il fut néanmoins titulaire et capitaine lors des éliminatoires victorieuses et contre le Nigeria et contre la Côte d'Ivoire. Conclure sa carrière par une consécration internationale, quoi de mieux!

Hors des aires de jeu, "Vieux Okaka" comme aimaient à l'appeler les supporters stelliens n'était plus ce monstre tant redouté des attaquants et gradins adverses. Aucune méchanceté, si ce n'est un jour pour dire ses vérités aux dirigeants d'Etoile du Congo qui l'avaient momentanément mis au banc des accusés, avec Ongagna "Excellent".

La Semaine Africaine présente ses vives et sincères condoléances à sa famille et aux "Héros" de Yaoundé 72.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU



Boukaka Samuel

Handball congolais

Au Caire, zéro médaille!

Pas de surprise pour la récente Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe de handball disputée du 14 au 22 avril au Caire (Egypte). Hommes ou dames, aucune équipe congolaise ne s'est hissée sur le podium.

Il est encore loin, bien loin, ce moment où les handballeurs congolais pourront remporter une compétition continentale. Pourtant les dirigeants s'entêtent à les engager dans les compétitions, mais l'amertume couronne régulièrement leur aventure.

Ce sont trois formations qui ont représenté le Congo au Caire. La grosse déception est venue des hommes d'Inter Club, incapables de glaner le moindre point en phase de groupes. Ils ont plutôt aligné trois défaites: Sporting (20-37), FAP du Cameroun (19-21), Al Nasser d'Egypte (...), avant de perdre également en match de classement face à Phoenix (16-23).

Le Congo au féminin a donné aussi l'impression d'avoir la tête ailleurs. En tout cas, la modeste prestation du CARA n'aura pas fait honneur au handball congolais: deux matches nuls face respectivement à Dynamique du Cameroun (25-25) et HC Héritage de la RDC (26-26), puis deux lourdes défaites devant Primeiro de Agosto d'Angola (14-31) et Al Ahly d'Egypte (15-29).

La seule équipe qui a approché le podium est Abo-Sport. Elle est parvenue en demi-finales non sans avoir perdu deux matches en phase de groupes face respectivement à FAP du Cameroun (23-25) et Pe-



Petro Atletico d'Angola, vainqueur du tournoi féminin

tro Atletico d'Angola (24-36). Ayant battu Héritage en quarts de finale (25-21), Abo-Sport a subi en demi-finales une lourde défaite avec 16 buts de différence face au même Petro Atletico. Et n'a terminé qu'au pied du podium après une deuxième défaite face au FAP

du Cameroun (21-28) en match de classement. Preuve que le handball congolais a du pain sur la planche pour se hisser, comme naguère, au-dessus des autres.

G.-S.M.

Sport à l'entreprise

Lancement de l'OSTA City Walk 2018 à Brazzaville

Le lancement officiel de l'OSTA City Walk aura effectivement lieu le 29 Avril 2018 à Brazzaville, au Congo. Il s'agit d'une marche sportive internationale placée cette année sous le thème: «Marchons et préservons notre environnement». Elle sera présidée par le président de cet organisme panafricain, du ministre congolais des sports et de l'éducation physique et des membres exécutifs de l'OSTA (Organisation du sport du travail en Afrique). Environ 4500 travailleurs seront mobilisés pour cette marche qui constitue une véritable vitrine pour les partenaires de la Fédération congolaise du Sport du travail (FCST). En marge de cette activité, l'OSTA tiendra sa session extraordinaire, les 27 et 28 avril, toujours à Brazzaville. Plusieurs pays en Afrique font partie de l'OSTA et s'adonnent librement aux activités que propose cette organisation panafricaine.

Basket-ball à Brazzaville

Après la huitième journée (14 et 15 avril), la neuvième journée des championnats de basket-ball de Brazzaville a vécu, à son tour, les 21 et 22 avril.

En seniors masculins, si le match-phare de la huitième journée a été remporté par Inter Club aux dépens de l'AS La Grandeur (77-67), celui de la neuvième journée a vu les jeunes du CARA prendre le dessus sur les expérimentés joueurs du Patronage Sainte-Anne (81-69) au terme d'un dangereux suspense.

Tous les résultats: BCM-Diables-Noirs BB 1 (41-68), Patronage Sainte-Anne-Anges-Noirs BC (61-82), Liber Basket-AS Thomas (64-53), Diables-Noirs BB 2-RCO (47-43), AS La Grandeur-Inter Club (67-77), RBC-Etoile du Congo (60-64), RCO-AS La Grandeur (64-105), Diables-Noirs BB 2-Liber Basket (53-50), Anges-Noirs BC-AS Thomas (83-55), Patronage Sainte-Anne-CARA (79-81).

Coupe de la Confédération

Quel destin pour le CARA?

La victoire et la qualification du CARA face à Saint George d'Ethiopie est un fait insolite qui place les Aiglons de Brazzaville à la Une de l'actualité sportive nationale. Pendant plusieurs semaines, ils seront difficiles à détrôner de cette actualité, d'autant que la deuxième phase s'étendra sur plusieurs semaines.

Le tirage au sort des groupes a été effectué par la CAF samedi dernier. Pour sa première, le représentant congolais affrontera dans le groupe C de la compétition FC Enyimba du Nigeria, véritable favori. Mais ensuite, les Aiglons feront face à Williamsville AC (WAC), surnommé les Guêpes, de Côte d'Ivoire, et au Djoliba de Bamako (Mali). Des calibres que le CARA qui ne marche pas très fort en Ligue 1 pourra regarder dans les yeux dans la lutte pour les quarts de finale.

En attendant, en figurant parmi les seize rescapés de la compétition CARA entre dans le cercle restreint des équipes congolaises ayant atteint la phase de poules. Avant lui, seul l'AC Léopards de Dolisie a réussi cette performance avec à la clé une victoire finale en 2012 en Coupe de la Confédération justement.

Le CARA a l'ambition d'écrire en lettres d'or, pour la deuxième fois de son histoire, son nom dans les annales du football continental. Après avoir remporté en 1974 la Coupe d'Afrique des clubs champions, l'ancêtre de l'actuelle Ligue des champions. En a-t-il réellement aujourd'hui les moyens? C'est la question que tout le monde se pose. Et jusqu'où iront-ils? Une première réponse sera donnée lors du déplacement d'Abidjan, le 6 mai, où ils iront défier le WAC.

G.-S.M.

Football

Championnat de Ligue 1

Récapitulatif des résultats des matches remis de la 15^e journée, disputés la semaine passée:

Tongo FC-Saint-Michel de Ouenzé (1-0)

Inter Club-FC Kondzo (2-0)

Patronage Sainte-Anne-CARA (1-2)

Nico-Nicoyé-La Mancha (1-1).

Port autonome de Pointe-Noire

La SNPC a acquis une unité de stockage et d'enfutage du gaz butane

Une unité de stockage et d'enfutage de gaz butane est en cours de construction au Port autonome de Pointe-Noire. Les travaux d'édification de l'ouvrage, propriété de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC), sont en voie d'achèvement. Le site a reçu le 12 avril 2018 la visite du Directeur Général de la SNPC, M. Raoul Ominga, qui a apprécié la réalisation dont l'inauguration est imminente. Auparavant, il s'était intéressé à la nouvelle localisation du dépôt de kérosène de la Branche SNPC-Aviation à l'aéroport de Pointe-Noire.

Le dépôt de kérosène de l'aéroport de Pointe-Noire a constitué la première étape de la visite du D.G. de la SNPC qui est allé s'enquérir de la qualité des nouvelles installations de la SNPC-Aviation dans la capitale économique. Ce dépôt, situé quasiment en bout de piste du côté nord, comprend cinq cuves d'environ 80 mètres cubes chacune, soit une capacité totale de 400 mètres cubes.

Onze camions de divers tonnages constituent la flotte de l'entreprise. Joseph Kampoko, le chef de site, a expliqué au D.G. de la SNPC que les installations étaient confrontées à quelques problèmes techniques, notamment la difficulté relative à l'accès aux pièces de rechange, car certains des véhicules de livraison du carburant datent d'un peu plus de dix ans. N'empêche, l'avitaillement des aéronefs en kérosène est assuré correctement tant

que la Congolaise de Raffinage (CORAF) et la Société Congolaise de Logistique (SCLG) fournissent régulièrement le produit, a affirmé le chef de site. Et d'ajouter que la SNPC a reçu, il n'y a pas longtemps, du matériel technique de Titan-Aviation (France) qui permet à la société de s'acquitter convenablement de ses missions. Il ne reste plus qu'à assurer la formation des jeunes employés.

Cependant, «Il y a quelques modifications et améliorations techniques à apporter au site pour le mettre totalement aux normes internationales, telles que définies par les organismes internationaux. Nous allons nous concerter avec la société AERCO pour finaliser les questions de sécurité et assurer la qualité des hydrants», a dit M. Raoul Ominga.

Etant donné qu'il se pose jusque-là au Congo un problème de disponibilité et de distribution du gaz butane, la SNPC a pensé contribuer à la



Raoul Ominga



Chaîne d'enfutage des bouteilles de gaz

résolution de ce problème, en mettant en place une unité de stockage et d'enfutage et de distribution du gaz butane. Non pas pour concurrence avec la société GPL SA qui œuvre déjà dans ce secteur d'activités, mais plutôt pour combler le déficit,

et en tant que service public, en amenant le gaz jusqu'aux confins du pays. La même usine est en construction à Brazzaville. L'usine de Pointe-Noire est composée, essentiellement, d'un sarcophage rempli de sable, dans lequel sont enfuies deux cuves de stockage appelées cigares, d'une capacité totale de plus de 400 mètres cubes. Ensuite il y a un poste de chargement du gaz dans les camions citernes et enfin un poste d'enfutage pour la mise en bouteille du gaz à destination domestique. Cette usine recevra

le gaz liquéfié par pipe, soit de la Coraf, soit des navires depuis le port (importation) ou encore du gisement de Nkossa. «Comme nous avons commencé à le faire avec les autres produits pétroliers, nous allons aussi œuvrer pour réduire les pénuries

de gaz. Nous allons bientôt inaugurer cette unité qui va produire environ 4.000 bouteilles par



Le sarcophage abritant les cuves de gaz butane



Devant le poste de chargement des camions citernes

jour. Nous avons une stratégie commerciale qui sera dévoilée d'ici peu, mais déjà, je peux dire que les stations-service

vont constituer les premiers réseaux de distribution et nous ferons de telle sorte que les Congolais soient satisfaits des prix qui seront proposés», a dit M. Raoul Ominga. Profitant de sa présence dans le Port, le D.G. de la SNPC a visité le dépôt d'Ilogs abritant les stocks stratégiques de l'Etat. Ici, Raoul Ominga a

écrit, dans le livre d'or, qu'il rappelle à chacun des agents, sa responsabilité pour gérer au mieux ces installations.



Siège social: Avenue Amilcar CABRAL, Brazzaville-CONGO ☎ 2889 ☎ + 242.22.281.09.78 /55/56
Fax +242.22.281.09.77 www.lcb-bank.com

APPEL A CANDIDATURE
Assistant Pilotage commercial
Lieu d'affectation: Brazzaville

Sous la responsabilité du Responsable entité Marketing, Communication, Animation et Pilotage, l'Assistant Pilotage Commercial aura pour missions:

- Assurer le pilotage des activités des agences;
- Participer à l'animation et au suivi de l'évolution des outils de pilotage;
- Participer à la réalisation de suivi de performance commerciale;
- Participer au suivi de process commerciaux;

Activités du Poste

L'assistant Pilotage Commercial aura pour tâches:

- Piloter la production des reportings et tableaux de bords;
- Participer de manière pro active à l'analyse de l'évolution des différents indicateurs de suivis;
- Réaliser les études d'impact des actions commerciales mises en œuvre et proposer des pistes de progrès;
- Participer et être pro actif sur les travaux de recherches et de développements des indicateurs de suivi de la performance commerciale;
- Participer aux projets impactant le pilotage commercial : évolution du data, lancement de produits, opérations commerciales ciblées;
- Mener les études de marché et les enquêtes de satisfaction envers les clients;
- Produire les rapports périodiques;

- Assister à l'élaboration et au suivi de projets marketing;
- Contribuer à la réussite de la politique d'innovation de la Banque dans la création de nouveaux produits.

Qualification requise

- Bac+3/4 en gestion commerciale et/ou marketing, en actions commerciales.

Compétences techniques

- Savoir analyser les indicateurs pertinents (l'activité de son marché, et les usages (des clients);
- Maîtriser le Pack Office (Word, Excel, Access, Powerpoint)
- Savoir présenter un plan marketing;
- Compétences transversales ou comportementales
- Avoir de l'aisance dans la communication;

Relation fonctionnelle

- Direction du Réseau d'Agences

Dossier de candidature:

- CV, lettre de motivation et Diplôme;
- Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante: frecreutement2018@gmail.fr au plus tard le 3 mai 2018.



Siège social: Avenue Amilcar CABRAL, Brazzaville-CONGO ☎ 2889 ☎ + 242.22.281.09.78 /55/56
Fax +242.22.281.09.77 www.lcb-bank.com

APPEL A CANDIDATURE
Responsable de Département Analyse et Evaluation des Crédits
Lieu d'affectation: Brazzaville

Sous la responsabilité du Directeur du Risque Management, le Responsable de Département Analyse et Evaluation des Crédits aura pour missions:

- Effectuer le contrôle de premier et second niveau de l'analyse des dossiers de Crédits;
- Assurer le contrôle et la conformité des données de crédits avant leur intégration dans le système d'Information;
- Gérer l'administration des dossiers et le management de son équipe.

Activités du poste

- Assister les conseillers clientèle dans l'analyse des dossiers de crédit;
- Organiser la tenue des comités de crédits;
- Vérifier tous les supports de crédits avant leur intégration;
- Assurer l'organisation du travail de son équipe et lui fixer des objectifs;
- Effectuer le reporting sur l'ensemble des activités de son département;
- Contrôler la complétude et la conformité aux normes réglementaires des dossiers de crédits avant leur présentation en comité de crédit;
- Assurer la bonne tenue et la mise à jour des dossiers physiques de crédit, ainsi que des différents systèmes et procédures d'information du suivi administratif des dossiers de crédit.

Qualification requise

- Formation universitaire en Finance (BAC+5);
- Avoir une expérience de 5 ans minimum à un poste de responsabilité similaire.

Compétences techniques

- Etre capable d'évaluer les demandes de Crédit reçues par la banque selon la politique définie par la Direction Générale;
- Etre capable d'évaluer les dossiers de crédit étudiés par les analystes financiers;
- Avoir la maîtrise de l'analyse financière.

Compétences transversales ou comportementales

- Capacités d'analyse et de synthèse;
- Autonomie et rigueur.

Relation fonctionnelle

- Toutes les Directions

Sécurité

- Veiller au respect des instructions et procédures en vigueur;
- Maîtriser les risques liés au métier.

Dossier de candidature:

- CV, lettre de motivation et Diplôme;
- Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante: frecreutement2018@gmail.fr au plus tard le 3 mai 2018.

Des milices d'Etat aux milices privées au Congo

Par Dieudonné ANTOINE-GANGA

Notre pays, le Congo, après une brève expérience démocratique de 3 ans (1960-1963) au cours de laquelle, trois partis, le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A.) de M. Jacques Opangault, le Parti Progressiste Congolais (P.P.C.) de Félix Tchicaya, et l'Union pour la Démocratie et la Défenses des Intérêts Africains (U.D.D.I.A) de l'Abbé Fulbert Youlou étaient en compétition, a basculé dans l'ère du parti unique pendant 27 ans (1964-1991), du président Alphonse Massamba-Débat au président Denis Sassou-Nguesso. (Suite et fin du précédent numéro)



L'autorité du pouvoir politique, familial ou traditionnel ayant de plus en plus de mal à s'exercer - disqualifiée par sa propension à aggraver les injustices, et à son inaptitude à sécréter le bonheur collectif - le ras-le-bol des jeunes se manifeste par un plus grand besoin de violence. En fait, ces milices ne sont pas armées militantes, ces soldats ne sont pas motivés par une croyance politique: ils n'éprouvent pas l'impératif de respect des personnes civiles qui préfigurerait un projet social, témoignerait de sa valeur et conditionnerait l'adhésion des populations aux objectifs de leur combat. Il leur manque les moyens nécessaires de donner une expression politique cohérente au ressentiment qu'ils éprouvent peut-être à l'endroit de la puissance étatique. En cultivant le fétichisme de la communauté originelle et en méconnaissant leurs véritables adversaires, ils en viennent à nier l'homologie de leur situation sociale, seule susceptible de

fonder une conscience d'appartenance nationale. D'autre part, l'existence de ces milices investit les miliciens d'une certaine puissance qui les fait bénéficier de l'impunité pour les méfaits ou autres crimes commis. Qui plus est, le «pouvoir des armes» étant la base de leur autorité, les miliciens deviennent une force politique incontournable plus importante que les partis dont ils sont les branches armées. C'est à ce titre qu'ils prennent part aux négociations avec les autorités qui les auront traités auparavant de rebelles. Les négociations entre le Gouvernement du Président Sassou-Nguesso et les Forces Armées de la Résistance du Pasteur Ntumi et qui ont abouti à des accords de cessation des hostilités signés le 29 décembre 1999 à Brazzaville et le 23 décembre 2017 à Kinkala en sont la preuve on ne peut plus éloquente. La place qui revient normalement aux partis politiques dans ces négociations est désormais oc-

cupée par les miliciens qui, ipso facto, se placent dans la sphère réservée aux politiques. L'autre conséquence est la résurgence des sentiments tribalo ethniques. Il sied de rappeler que partout en Afrique, l'on assiste à l'exploitation par les hommes politiques du phénomène tribalo-ethnique. Ils se servent de la solidarité ethnique et de la volonté d'affirmation du groupe comme moyen de pression politique. Ils font naître ainsi le lobbying ethnique dans la gestion tant des affaires que des milices. Les leaders politiques congolais n'ont pas dérogé à la règle. En effet, c'est dans leurs fiefs politiques ou régions qu'ils ont recruté les éléments qui ont constitué leurs milices respectives. Ainsi les conflits qui ont eu lieu au Congo ont pris parfois des allures d'une guerre civile, parce qu'opposant d'une part les Koongos et les Tekés du sud (Ninjas, Zoulous, Cocoyes) aux milices du nord, les Cobras. Il sied que les unes et les autres étaient par ailleurs encadrées et

entraînées par des officiers des Forces Armées Congolaises, originaires du sud et sud-ouest pour les Ninjas, les Zoulous et les Cocoyes, et originaires du Nord pour les Cobras. Un processus très dangereux pour l'unité nationale et pour la paix.

B-/Au plan économique et social

Au plan économique, les trois conflits ont plongé le Congo dans un marasme économique sans précédent. En effet, les régions sud ouvertes sur l'Océan Atlantique par le Chemin de fer Congo Océan (C.F.C.O.), et qui contiennent près des trois-quarts de la population, représentant ainsi le potentiel agricole du pays, ont été totalement paralysées. L'agriculture, dominée par la culture de subsistance, y a été inexistante. Dans ce climat de violence, le Congo, en général, et la région du Pool, en particulier, ont payé un lourd tribut aux plans humains et matériels. Aucune structure administrative n'a échappé au pillage et au saccage. Toutes les petites industries locales ont été détruites et pillées, surtout lorsqu'en 1999, les forces gouvernementales, menant des opérations d'envergures avec des hélicoptères de combat, reconquirent les régions sous le contrôle des milices ninjas, cocoyes et zoulous, et traquèrent dans le Pool le Pasteur Ntumi et ses Ninjas-Nsiloulous. Auparavant, celles-ci avaient occupé le site du barrage hydro-électrique de Moukouloulou, privant ainsi d'électricité, la ville portuaire de

Pointe-Noire, la capitale économique. Elles avaient aussi fortement délabré le système des transports, en l'occurrence le Chemin de fer Congo Océan, épine dorsale du pays. Ce qui a freiné la relance des autres activités économiques et fait perdre au Congo sa fonction de pays de transit. Comme aussi en 1998 et de 2015 à 2017, lors de la traque du Pasteur Ntumi et ses Ninjas-Nsiloulous, par les forces gouvernementales, les infrastructures sociales (santé et éducation) et les conditions de vie de la population se sont de plus en plus dégradées. Par exemple, les mouvements de population de civils fuyant Brazzaville pour la campagne, les viols à répétition perpétrés par les miliciens des deux camps ont creusé plus largement encore le lit de la pandémie du Sida de 7,7% au milieu des années 90, le nombre de séropositifs dépasserait aujourd'hui les 10%, selon Muriel Devey. De leur côté, les investisseurs étrangers, surtout opérant à Brazzaville, sont partis, laissant derrière eux la désolation et la faim s'emparer des lieux. Ce qui a grossi le nombre des sans-travail et renforcé la pauvreté, la misère et l'exclusion. En tous cas, les indicateurs sociaux qui plaçaient le Congo dans le camp des pays les moins avancés, alors que certains indicateurs économiques le situaient au niveau des pays à revenus intermédiaires, se sont dégradés. Le Congo sort très exsangue de ces conflits qui ne sont point des guerres de libération contre des

puissances coloniales, comme jadis au Mozambique, en Guinée Bissau, en Namibie, en Angola, etc., mais de simples conflits pour le pouvoir, rien que pour le pouvoir. En ce début du XXIe siècle, notre pays, au lieu d'être perpétuellement l'otage de ses politiciens, et de leurs milices, les dirigeants devraient chercher à viser: -L'amélioration de la bonne gouvernance et la réalisation de la morale; -L'investissement nécessaire à l'éducation et à la santé des populations, tout en luttant contre la pauvreté, la paupérisation et la clochardisation, en leur permettant de contribuer et de bénéficier des retombées d'une éventuelle croissance économique; -L'amélioration de la compétitive et la diversification des économies; -La réduction de la dépendance vis-à-vis des aides; -Le renforcement du partenariat au développement; -La dissolution de toutes les milices qui rappellent les «mbulu-mbulus» d'antan. A ce propos, une loi interdisant la création des milices serait bienvenue. Quiconque l'enfreindrait, devrait être poursuivi et traduit en justice. La restauration de la confiance de l'Etat et des populations envers l'Armée républicaine, les forces de police et de gendarmerie. Une croix devrait être mise à jamais sur ces milices qui ne sont que des aréopages de tueurs à gage, de terroristes, d'assassins, et de bandits de grands chemins.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°04/2018/BCHPF.PN.C.

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE RÉQUISITION	RÉFÉRENCE CADASTRALE	QUARTIERS	ARR./DPT	REQUÉRANTS
01	25.148 du 17/06/2015	Plle(s) 74 bis Bloc / Section I Superficie 377,70m ²	Saint Pierre	Arr.1	M. DECKOUS PASSY Jean Romuald
02	27.591 du 07/02/2018	Plle(s) 08 Bloc 29 Section BS Superficie 500,00m ²	Tchimbamba	Arr.1	M ^{me} NKOUAH Lorine
03	27.594 du 12/02/2018	Plle(s) 01 à 12 Bloc 331 Section BL3 Superficie 4765,73m ²	Nanga-Village	Arr.3	M. OKOMBI YOMBI Ronet Emerich
04	26.199 du 14/07/2016	Plle(s) 203 Bloc / Section H Superficie 900,55m ²	Base Agipe	Arr.1	M. NGABABA Paul
05	27.443 du 16/11/2017	Plle(s) 03 et 05 Bloc 125 Section CD Superficie 1000,00m ²	Nanga-Mpili (famille Tchiyobo)	Arr.6	M. MANANGA Louis
06	27.451 du 21/11/2017	Plle(s) 02 et 03 Bloc 180 Section BL Superficie 770,55m ²	Côte-Matève (péage)	Arr.6	M ^{me} BATOUALA Sophie
07	26.820 du 20/03/2017	Plle(s) / Bloc / Section / Superficie 2000,00m ²	Village Tchingongolie	S-P de Loango	M. MOUKOUAMA MOUELE HABIB WENCESLAS
08	25.067 du 21/05/2015	Plle(s) / Bloc / Section / Superficie 229,50m ²	Pointe-Indienne	S-P de Loango	M. XAVIER Georges Lpez
09	24.787 du 10/03/2015	Plle(s) 14 Bloc 133 Section ACF Superficie 237,54m ²	Mongo-Kamba	Arr.4	M ^{me} NGALA Sylvie
10	27.094 du 26/07/2017	Plle(s) 03,04,05,06 Bloc 100 Section / Superficie 2000,00m ²	Tchiamba (famille Tchigniondou)	Tchiamba Nzassi	M. BIAMPANDOU NADA Brevin Ephrem
11	26.228 du 26/07/2016	Plle(s) 07 Bloc 29 Section BM7 Superficie 500,00m ²	Ngoyo	Arr.6	M. MILANDOU Jonas
12	25.218 du 06/07/2015	Plle(s) 01 Bloc 35 Section BM Superficie 493,70m ²	Ngoyo (famille Ngand-Ngoyo)	Arr.6	M. CHOLER André et Mme BOUMPOUTOU Laure Aurelie
13	27.093 du 26/07/2017	Plle(s) 03,04,05,06 Bloc 101 Section / Superficie 2000m ²	Tchiamba	Tchiamba Nzassi	BIAMP-MANAGEMENT S/C BIAMPANDOU NADA Brevin E.
14	25.111 du 04/06/2015	Plle(s) 07 et 09 Bloc 100 Section ACL2 Superficie 1000,00m ²	Lubutchi (famille Loussimina)	Arr.5	M. NZOUSSI MOUSSOUNDA Prince Linaud
15	17.027 bis du 08/01/2009	Plle(s) 08 ter Bloc 07 Section R Superficie 213,30m ²	Marché Central	Arr.1	M. KEBE GAYE
16	27.303 du 10/10/2017	Plle(s) 03 bis Bloc 62 Section BP Superficie 300,00m ²	Mpita	Arr.1	M. Aldan Lobin IFOUFOUA MBEH
17	26.667 du 29/12/2016	Plle(s) 03 Bloc 194 Section BN Superficie 400,00m ²	Ngoyo	Arr.6	M ^{me} NIOKA Jeanne Marthe
18	27.504 du 18/12/2017	Plle(s) 313 ter Bloc / Section E Superficie 435,14m ²	Mpita	Arr.1	M. ABDEL NASSER BABA DISU
19	25.479 du 06/10/2015	Plle(s) 07 Bloc 93 Section BK Superficie 214,20m ²	Mpaka 3	Arr.6	M. BIZITOU Prosper
20	27.424 du 08/11/2017	Plle(s) 03 et 04 Bloc 114 Section BL Superficie 799,72m ²	Ngoyo	Arr.6	M. NGOUAMBA Elie Médard
21	27.425 du 08/11/2017	Plle(s) 03 Bloc 88 Section BL Superficie 400,16m ²	Ngoyo	Arr.6	M ^{me} MAYORDOME Yvonne Judith
22	26.336 du 22/08/2016	Plle(s) 479 Bloc / Section M Superficie 500,00m ²	Tchimbamba (vers la Rose-Croix)	Arr.1	M. MAVOUNGOU BAYONNE Roc Lionel
23	27.020 du 21/06/2017	Plle(s) 08 Bloc 33 Section AB Superficie 1092,00m ²	Songolo	Arr.5	Enfants TATY: Christina Raphaëlle, Victoria Emmanuelle, Mathys Jérémy
24	21.881 du 02/11/2012	Plle(s) 04 Bloc 24 Section G Superficie 500,00m ²	Mpita (Camp Lumumba)	Arr.1	M ^{me} ASSAMBI Marie Jeanne
25	27.573 du 24/01/2018	Plle(s) 04 Bloc 128 Section NA Superficie 500,00m ²	Fouta	Tchiamba Nzassi	M. MOUTSILA Charles Crépin
26	26.924 du 04/05/2017	Plle(s) 04 Bloc 109 ter Section M2 Superficie 400,00m ²	Tchimbamba	Arr.1	M ^{me} OBOMBY Edith Alexandrine
27	27.647 du 22/02/2018	Plle(s) 02 Bloc 01 Section G Superficie 611,10m ²	Centre-ville	Arr.1	M. DEMBAMBAYE
28	27.455 du 23/11/2017	Plle(s) 04 Bloc 99 bis Section CG Superficie 250,00m ²	Koufoli 2	Arr.5	M ^{me} MALONGA Edith
29	26.999 du 07/06/2017	Plle(s) 08,09 Bloc 46 Section AB Superficie 1117,46m ²	Songolo	Arr.5	Enfants TATY: Christina Raphaëlle TATY, Victoria Emmanuelle TATY, Mathys Jérémy TATY
30	26.380 du 31/08/2016	Plle(s) 23 Bloc 167 bis Section L Superficie 197,04m ²	La base	Arr.1	Les enfants ZAKOULOLOU Pierre Alexis Moise & ZAKOULOLOU IBONDO Pierrette Melusine Ketsia

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 12 Février 2018
Le chef de Bureau,
Bernard ELENGA



ACHETER UN TELEVISEUR SMART
N'EST PLUS UN LUXE

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056